



Le questionnaire de Diderot adressé à Catherine II : quelques précisions

Sergueï Karp



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rde/76>

DOI : 10.4000/rde.76

ISSN : 1955-2416

Éditeur

Société Diderot

Édition imprimée

Date de publication : 20 octobre 2002

ISSN : 0769-0886

Référence électronique

Sergueï Karp, « Le questionnaire de Diderot adressé à Catherine II : quelques précisions », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 33 | 2002, document 2, mis en ligne le 03 mars 2011, consulté le 30 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rde/76> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rde.76>

Sergueï KARP

Le questionnaire de Diderot adressé à Catherine II : quelques précisions

Quand en 1988 Georges Dulac a publié un important article sur les manuscrits de Diderot conservés en URSS, dans la rubrique « Questionnaires et autres manuscrits » il a bien mentionné le questionnaire de Diderot adressé à Catherine II, tout en précisant qu'il pose un problème de texte¹. De quel problème s'agit-il ?

Les questions de Diderot et les réponses de Catherine II ont été publiées pour la première fois d'après l'autographe de l'impératrice par P. K. Chtchebalski, historien et journaliste russe, dans la revue *Zaria* [*Aurore*] à Saint-Pétersbourg, en 1870². Le texte français était accompagné dans cette publication par la traduction de quelques fragments en russe. Chtchebalski a signalé que l'original intitulé « Questions et Réponses » se trouve parmi les papiers de A. V. Khrapovitski, qui fut un des secrétaires d'État de Catherine II de 1783 à 1793. Sans savoir qui avait posé les questions, il a supposé que c'était probablement le comte Louis-Philippe de Ségur³.

Dix ans plus tard, en 1880, P. I. Bartenev a publié le questionnaire dans les *Archives russes*⁴ (en français et en russe). Il a alors affirmé que sa source était « le manuscrit autographe conservé aux Archives d'État »⁵.

1. G. Dulac, « Les manuscrits de Diderot en URSS », *Éditer Diderot*. Études recueillies par G. Dulac. Avant-propos de J. Varloot. Oxford, 1998 (SVEC 254), p. 30-31.

2. P. K. Chtchebalski, « Екатерина II как писательница. VII. Статьи ученого и вообще серьезного содержания » [« Catherine II en tant qu'écrivain. VII. Les articles savants et sérieux », *Заря* [*Aurore*], livre VI (juin), 1870, partie 2, p. 1-40, plus particulièrement p. 4-17.

3. *Ibid.*, p. 3.

4. « О состоянии России при Екатерине Великой. Вопросы Дидерота и ответы Екатерины [De l'état de la Russie sous Catherine la Grande (1773). Questions et réponses », *Русский архив* [*Archives russes*], livre III, 1880, p. 1-29.

5. *Ibid.*, p.1 (note).

C'est Bartenev qui a attribué le texte des questions à Diderot. Cependant il n'a pas mentionné la publication de Chtchebalski, dont il ignorait sans doute l'existence. En 1884, V. A. Bilbassov a reproduit un extrait de l'édition de Bartenev — les questions de Diderot à Catherine sans ses réponses — dans son ouvrage sur Diderot à Pétersbourg⁶. Il a précisé à cette occasion que le manuscrit publié par Bartenev n'était pas conservé aux Archives d'État, mais au Musée public et Roumiantsev de Moscou, parmi les papiers de Khrapovitski, sous le numéro 1349. Pendant longtemps personne n'accorda vraiment d'importance à cette remarque. Le texte édité par Bartenev fut repris sans autre recherche par M. Tourneux en 1899⁷, puis par G. Roth et J. Varloot en 1966⁸. G. Dulac fut le premier à comparer le texte publié par Bartenev avec l'autographe de Catherine, mentionné par Bilbassov. Il a constaté que certaines différences les séparaient et a émis l'hypothèse qu'en fait Bartenev avait une autre source — le manuscrit provenant des Archives d'État dont il avait fait mention. Après avoir comparé les deux versions, il est arrivé à la conclusion que le manuscrit du fonds Khrapovitski — autographe incontestable de Catherine — est un texte « bien meilleur que celui de Bartenev, qui comporte plusieurs phrases incompréhensibles et une longue interpolation d'origine inconnue »⁹.

Il ne faut pas oublier, cependant, que Bartenev prétendait avoir publié lui aussi un « manuscrit autographe ». Mais de qui ? De Diderot ? Ou de Catherine II ? Revenons au manuscrit de Catherine du fonds Khrapovitski. Que savons-nous de lui ? Il est parvenu au Département des manuscrits du Musée public et Roumiantsev, vers la fin de 1871, parmi les pièces d'une collection reçue à la mort de N. V. Souchkov, écrivain réputé, après la donation faite par la veuve du défunt, D. I. Souchkova¹⁰. Une partie importante de la collection était constituée par des documents autographes, des lettres, des oukazes, des œuvres littéraires de Catherine II, que N. V. Souchkov avait trouvés dans l'héritage de A. V. Khrapovitski, son oncle du côté de sa mère, M. V. Souchkova, elle-même écrivain renommé¹¹.

6. « Вопросы Дидро императрице Екатерине II (Questions de M. Diderot à l'Impératrice Catherine II) », V. A. Bilbassov, *Дидро в Петербурге (1773-1774) [Diderot à Pétersbourg (1773-1774)]*, Saint-Pétersbourg, 1884, pp. 198-205.

7. « Questions de Diderot et réponses de Catherine II sur la situation économique de l'empire Russe », M. Tourneux, *Diderot et Catherine II*, Paris, 1899, pp. 532-556.

8. CORR, t. 13, pp. 162-191.

9. G. Dulac, o. c., p. 31.

10. N. V. Souchkov est mort le 7/19 juillet 1871 (*Русский биографический словарь [Dictionnaire biographique russe]*, 1912, vol. 20, pp. 215-217). Ainsi P. K. Chtchebalski qui a publié le questionnaire en juin 1870, a pris connaissance du manuscrit du vivant de Souchkov et lorsque les papiers de Khrapovitski se trouvaient encore chez lui.

11. A. Viktorov, « Бумаги Н. В. Сушкова в Московском публичном Музее » [« Les papiers de N. V. Souchkov dans le Musée Publique de Moscou »], *Московские ведомости [Journal de Moscou]*, 107, 1 mai 1872, pp. 2-3 ; *Отчет Московского*

Actuellement, ce manuscrit intitulé « Questions et réponses » est conservé à Moscou, au Département des manuscrits de la Bibliothèque d'État russe (qui inclut les collections de l'ancien Musée public et Roumiantsev), dans le fonds Khrapovitski (323), carton 1349, numéro 2. Le manuscrit se présente sous la forme d'un cahier de 16 feuillets (195 x 313 mm) avec des versos non numérotés formant 29 pages écrites sur deux colonnes. Papier « Pro Patria ». Marque : figure féminine (« de Hollandsche Maagd ») assise, casquée, de profil, tenant une lance coiffée d'un chapeau, accompagnée d'un lion rampant brandissant un sabre et des flèches ; le tout entouré d'une palissade en arc-en-cercle ; au-dessus du lion, la devise « Pro Patria ». Contremarque : les initiales « GR » couronnées au-dessus du nom du fabricant — « G. Pannekoek ».

Après avoir collationné l'autographe du fonds Krapovitski avec la publication de Bartenev, je suis arrivé à la conclusion que c'est bien ce manuscrit qu'il a publié. Les différences qui les séparent peuvent se ramener globalement à ceci :

1. Dans la publication de Bartenev, l'orthographe et la ponctuation ont été modernisées.

2. Comme cela arrivait parfois, lors de la publication de textes à la fin du XIX^e siècle, Bartenev s'est permis de modifier certaines phrases de Catherine, en s'imaginant probablement avoir contribué à éclaircir le sens de ses propos. Or il est loin d'avoir toujours atteint ce but. Ainsi, dans la partie « Propriétés de terres et Agriculture », Catherine expliquait à Diderot pourquoi elle avait interdit en 1763 aux manufactures d'acquérir des terres en toute propriété. Nous lisons dans son manuscrit : « parcequ'ils tiroit les hommes de la charue pour leurs faire devider dela laine ou dela soye et que les terres restoit en friche » (fol. 6v^o). Bartenev avait transformé par erreur le mot « charue » en « chance », puis s'était hasardé à réécrire toute la proposition subordonnée. Finalement, l'argumentation de l'impératrice avait été totalement transformée jusqu'à devenir méconnaissable et inintelligible : « parce qu'ils fesaient les hommes de la chance pour leur faire devider de la laine et de la soye et que les terres restaient en friche »¹³

3. Il existe quelques différences dans le contenu des informations fournies par les deux textes. C'est principalement cette dernière catégorie de divergences qui a amené G. Dulac à penser qu'il s'agissait de deux manuscrits distincts. Je mentionnerai deux exemples de ces différences qui

публичного и Румянцевского Музеев за 1870-1872 г., представленный Директором Музеев Министру Народного Просвещения [Rapport du Musée publique et Roumiantsev de Moscou pour les années 1870-1872, présenté par le Directeur du Musée au Ministre de l'Instruction publique], Moscou, 1873, pp. 45, 49.

12. Bilbassov, comme on s'en souvient, avait lui aussi déjà mentionné le numéro 1349 (voir plus haut).

13. « De l'état de la Russie sous Catherine la Grande », p. 6.

me paraissent essentielles pour établir le lien entre l'autographe de l'impératrice et la publication de Bartenev.

Répondant à la deuxième question de Diderot sur le nombre de moines et de religieuses en Russie, Catherine lui communique des données statistiques. Dans le manuscrit du fonds Khrapovitski, Catherine répond :

« Le nombre des Couvent d'hommes en Ukraine est de 62. dans le reste de la Russie il y en a 163. ainsi la Russie entiere n'a que 101. Couvent d'hommes de plus que la seule Province de l'Ukraine. Le nombre de Couvent de filles de cette pieuse Province monte a 18. dans le reste de la Russie il y en a 68. entout 281. Couvent. La Russie Blanche non comprise dans ce calcul. »¹⁴

Dans la publication de Bartenev, nous lisons :

« Le nombre des couvents d'hommes en Ukraine est de 62 ; dans le reste de la Russie il y en a 163. Ainsi la Russie entière n'a que 101 couvents d'hommes de plus que la seule province de l'Ukraine. Le nombre des couvents de filles de cette pieuse province monte à 18 ; dans le reste de la Russie il y en a 68 ; en tout 311 couvents. La Russie Blanche (est) non comprise dans ce calcul. »¹⁵

Comment Bartenev est-il arrivé au nombre de 311 ? La réponse est simple : il a obtenu ce nombre en additionnant les chiffres avancés par Catherine ($62+163+18+68 = 311$). Prenant en compte sa réserve (« La Russie Blanche non comprise dans ce calcul »), Bartenev a probablement supposé que l'impératrice, en déduisant préalablement du nombre total des couvents et monastères de Russie le nombre de ces monastères en Biélorussie, avait obtenu un certain résultat, puis s'était tout simplement trompée en additionnant ces chiffres avec le nombre total de monastères d'Ukraine. En fait la réserve de Catherine ne s'appliquait qu'au résultat final de l'addition (311) et elle voulait dire qu'en Russie et en Ukraine réunies (sans compter la Biélorussie), il n'y avait que 281 monastères. D'ailleurs, parmi les mots exprimant cette réserve, folio 2 v° du manuscrit, quelqu'un a souligné au crayon noir « Russie Blanche » et a tracé à gauche, avec le même crayon des mots actuellement à peine lisibles : « между 1- и 2 роздност ? » [« différence entre 1 et 2 ? »]. Il est fort possible que nous ayons là une trace des réflexions de Bartenev sur le résultat incompréhensible des calculs de Catherine. Quoi qu'il en soit, il n'avait pas saisi le cheminement de sa pensée et avait décidé de rectifier légèrement la réponse de l'impératrice : il n'était pas question de laisser voir aux lecteurs la faiblesse en arithmétique de la souveraine éclairée de toutes les Russies¹⁶.

14. Questions et réponses, Moscou, Bibliothèque d'État russe, Département des manuscrits (RGB Mss), F. 323, carton 1349, n° 2.

15. « De l'état de la Russie sous Catherine la Grande », p. 2.

16. A la différence de Bartenev, Chtchebalski reproduit correctement le chiffre 281, tout en exprimant son embarras par un point d'interrogation entre crochets.

La divergence la plus significative entre le manuscrit du fonds Khrapovitski et la publication des *Archives russes* est constituée par un fragment plus conséquent, inexistant dans le manuscrit : il apparaît chez Bartenev dans la réponse de l'impératrice à la quatrième question de Diderot sur la structure de la société russe. Au début, aussi bien dans le manuscrit que dans la version de Bartenev, Catherine mentionne quatre « classes » : « L'Église, la Noblesse... les habitants des Villes... et les paysans » et explique en détail leur composition en Russie. Puis, chez Bartenev commence un passage où il n'est plus question que de trois classes, sans rapport avec la Russie : « Les trois classes d'hommes font retentir les noms les plus imposans pour la défense de leurs prétentions : le seigneur de terre invoque les droits de la propriété, le marchand ceux de la liberté, le peuple ceux de l'humanité... »¹⁷. Ce texte mystérieux s'étire dans les *Archives russes* sur presque deux pages de la revue et constitue le principal trait caractéristique de la publication de Bartenev¹⁸. Si j'avais choisi l'autographe de Catherine du fonds Khrapovitski comme texte de base pour l'édition critique du questionnaire de Diderot et si j'avais considéré le texte publié par Bartenev comme fournissant une autre version, j'aurais bien entendu reproduit cet étrange fragment dans son intégralité et j'aurais essayé de l'analyser. Cependant, il n'en est nul besoin, car ce morceau est entièrement emprunté par Bartenev au dossier « Notes et extraits de Catherine II » qui n'a aucun rapport avec le questionnaire de Diderot, mais se trouve conservé à côté, sous le n° 6, dans le même carton du fonds Khrapovitski du Département des manuscrits de la Bibliothèque d'État russe. Ce document est un texte apparemment recopié par Catherine elle-même, d'après un traité politico-juridique non identifié pour le moment. Il est parfaitement clair que Bilbassov avait raison et que Bartenev, pour éditer le questionnaire adressé à Catherine II, était parti d'un manuscrit provenant non des Archives d'État, mais du Musée public et Roumiantsev. Il a pris beaucoup de libertés avec ce texte, notamment en indiquant un lieu de conservation erroné et en introduisant dans sa publication un fragment totalement étranger, qui se trouvait simplement à proximité et qui lui a paru avoir un contenu assez proche.

Après avoir démêlé la confusion engendrée par la négligence de Bartenev, nous pourrions sans hésitation considérer le manuscrit du fonds Khrapovitski comme le texte de base à adopter pour une édition critique. Cependant le problème est plus complexe. Comme on le sait depuis la publication du questionnaire dans les *Archives Russes*, Catherine II était loin d'avoir répondu à toutes les questions de Diderot. Souvent, elle s'est

17. « De l'état de la Russie sous Catherine la Grande », pp. 4-5.

18. On ne trouve pas ce fragment dans la publication de Chtchebalski.

montrée évasive (d'où des réponses telles que : « Je ne crois pas », « Je n'en sais rien »). De plus, ne sachant que répondre à telle ou telle question, concernant la situation industrielle et commerciale de la Russie, elle avait, dans de nombreux cas, renvoyé Diderot au comte Johann Ernst von Münnich, (1770-1773), directeur des péages de toutes les douanes de l'Empire depuis 1763, président du Collège du commerce en 1774, « qui par sa place sait tout cela au bout de ses doigts ». Diderot, suivant ses recommandations, avait regroupé toutes les questions qui n'avaient pas reçu de réponse satisfaisante et les avait en partie reformulées pour les adresser par courrier au comte Münnich, le 31 janvier 1774¹⁹. V. A. Bilbassov les a comptées et a indiqué qu'il y en avait quarante. C'est également lui qui a fait remarquer que le questionnaire de Diderot à Catherine II, publié par Bartenev, ne contenait que vingt-huit questions auxquelles Diderot n'a pas reçu de réponse pertinente²⁰. Bilbassov ne tire aucune conclusion de cette divergence, car il a probablement supposé que Diderot avait adressé à Münnich non seulement ses questions antérieures, mais aussi quelques questions supplémentaires, qu'il n'avait pas posées à la souveraine. Cependant les questions adressées à Münnich portent un intitulé général : « Questions renvoyées par Sa Majesté Impériale à M. le comte de Munich », auquel Bilbassov n'a pas accordé d'attention particulière. Il serait donc plus logique de supposer qu'il existait une autre version du questionnaire adressé à l'impératrice, distincte de celle de Bartenev et plus complète.

Cette hypothèse a été confirmée par la découverte d'Edoardo Tortarolo dans les Archives Centrales de RDA, à Merseburg, dont les fonds sont retournés à Berlin, aux Archives secrètes de Prusse, après la réunification de l'Allemagne. Parmi les documents du marquis Girolamo Lucchesini (1751-1825), bibliothécaire et lecteur de Frédéric II, son chambellan depuis mai 1780, notre collègue de Turin a trouvé un résumé des questions de Diderot et des réponses de Catherine, rédigé par le

19. M. Tourneux a publié ce document (communiqué par É. Charavay) en 1877 dans AT, t. 20, p. 45-48. Il fut aussi publié par P. I. Bartenev : « Дидерот к графу Миниху » [« Diderot au comte von Münnich »], *Русский архив* [Archives russes], livre XII, 1878, pp. 409-412. Dans l'introduction de Bartenev on trouve la remarque suivante (nous traduisons) : « ...un vrai Français, c'est à dire un homme qui a toujours son idée derrière la tête, Diderot n'a pas voulu quitter la Russie sans se procurer quelques renseignements utiles à la France dans ses relations commerciales avec la Russie. Il a sollicité auprès de la Souveraine la permission d'obtenir les réponses du comte Münnich, à cette époque président du collège du commerce, à ses questions pratiques. La lettre autographe de Diderot publiée ci-dessous se trouve dans les archives du comte S. D. Cheremetev qui nous l'a communiquée pour notre édition. Malheureusement, nous ignorons les réponses du comte Münnich, provoquées par les questions importunes du philosophe français. » (p. 408). Cette lettre de Diderot est arrivée avec les autres documents de la collection de Cheremetev dans les archives de ses parents, les princes Viazemski, conservées dans leur domaine d'Ostafievo. Actuellement elle se trouve à Moscou, aux Archives d'État de littérature et d'art, F. 195, section 13, n° 6062.

20. V. A. Bilbassov, o. c., p. 107.

marquis et daté de novembre 1780²¹. En 1992, Tortarolo a publié sa découverte²², en la confrontant aux publications de Tourneux (1899) et de Roth-Varloot (1966), toutes deux issues de la version de Bartenev. Il a observé que parmi les questions de Diderot et les réponses de Catherine citées par Lucchesini, beaucoup ne figuraient pas dans les publications mentionnées. Après avoir fait ce constat et pris connaissance de l'étude déjà citée de Dulac sur les manuscrits de Diderot en URSS, Tortarolo a compris que le texte publié dans les *Archives russes* ne reproduisait qu'une partie du questionnaire : il exprima le regret de ne pas avoir la possibilité d'examiner le texte « bien meilleur » offert par le manuscrit du fonds Khrapovitski²³. Pourtant il n'a pas pu expliquer quelle copie du questionnaire était parvenu jusqu'à Lucchesini, et par quelle voie.

Certaines indications qui permettent de répondre à ces interrogations se trouvent dans la correspondance (en partie publiée) échangée entre le prince Henri de Prusse, Catherine II et Friedrich Melchior Grimm.

Après avoir séjourné avec Diderot à Pétersbourg, Grimm a pris la route de retour le 30 avril 1774. Il accompagnait les jeunes frères N. P. et S. P. Roumiantsev, qui se rendaient à l'Université de Leyde. Après être passés par Königsberg, Varsovie et Dresde, ils étaient arrivés le 10 juin à Berlin et le 17 juin avaient rendu visite à Frédéric II à Postdam²⁴. Sans être accompagné des Roumiantsev, Grimm passa les 24 et 25 juin à Rheinsberg²⁵, chez le frère cadet du roi, Henri de Prusse : le prince, qui avait été abonné à la *Correspondance littéraire* en 1753-1754²⁶, voyait en lui une personnalité bénéficiant d'une confiance particulière de Catherine II. Il informa lui-même l'impératrice de la visite de Grimm, dans une lettre du 29 juin. On y apprend que Grimm avait brièvement montré au prince la copie du questionnaire de Diderot adressé à Catherine II, ou qu'il avait éveillé d'une autre manière sa curiosité, en lui faisant comprendre qu'il disposait de ce texte, mais ne pouvait le lui communiquer sans une autorisation explicite de l'impératrice. Le prince écrivait notamment :

21. Cote actuelle : Berlin, Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz (GStA), I. HA Rep. 92, Lucchesini's Nachlass, Nr. 40. Fasz. 1 (1777-1790). fol. 27r^o-31 v^o.

22. E. Tortarolo, « Un inedito di Diderot a Berlino. Le Questions à Catherine II e Girolamo Lucchesini », *Rivista Storica Italiana*, 104/1, 1992, pp. 246-258.

23. E. Tortarolo, o. c., pp. 248, 258, n. 38.

24. Selon P. S. Maltsov, chargé d'affaires de Russie auprès du roi de Prusse (Moscou, Archives de la politique extérieure de l'Empire de Russie, F. 74, opis 6, n° 226, fol. 10r^o, 20v^o).

25. Grimm à Nesselrode, le 5 et 27 juin 1774 : Moscou, Archives d'actes anciens de l'Etat russe (RGADA), F. 1292, n° 276z, fol. 99r^o, 107r^o.

26. Voir *Kölvig U., Carriat J.* Inventaire de la *Correspondance littéraire* de Grimm et Meister, Oxford, 1984, vol. 1 (SVEC, 225), p. xviii.

Je ne lui ai pas laissé un moment de loisir, je dévorais tout ce qu'il m'a dit d'intéressant et j'avais la consolation de parler à un homme sincèrement et respectueusement attaché à V. M. I. Mais, Madame, que dira-t-Elle de mon indiscretion, de ma curiosité et de ma supplique, quand je Lui demande d'ordonner au Mr. Grimm de me donner copie des questions que le Sr. Diderot a osées Lui faire et des réponses que V. M. I. a faites à ces demandes singulières ? Je n'ai pu les voir, quelques instances que j'en ai faites, et loin de blâmer le Sr. Grimm, je le loue et l'approuve. N'est ce pas trop présumer des bontés de V. M. I., en m'adressant à Elle ? ne dois-je pas craindre de passer pour présomptueux dans Son esprit, ou ne puis-je espérer que Vous lisez dans mon cœur qui s'intéresse à tout ce que Vous faites et que ma curiosité devient par là légitime ? Enfin je remets mon espoir à V. M. I., et Ses bontés pour moi m'ont enhardi sans doute à Lui faire une prière, laquelle, si je l'obtiens, sera pour moi une preuve bien consolante de Sa bienveillance²⁷.

Dans sa réponse du 5/16 juillet, Catherine donna une suite favorable à la requête du prince :

Ce sont les bontés de V. A. R. pour le Sr. Grimm et l'intérêt que celui-ci sait mettre à tout ce qui se passe par ses mains, qui auront donné du relief à mes réponses aux questions du Sr. Diderot. Grimm, qui est un ricaneur de profession, s'est beaucoup moqué de moi au sujet de ces réponses, et ne voilà-t-il pas qu'il va les produire aux yeux de V. A. R., devant qui j'avoue très franchement que je ne les crois aucunement dignes de paraître. Mais enfin, puisque j'ai commis ce pêché, il faut que j'en porte la peine, il dépend absolument de V. A. R. d'en prendre copie chez le Sr. Grimm²⁸.

Le prince fut enchanté de cette réponse et le 15 août, il en remercia l'impératrice : « J'écris avec empressement au Sr. Grimm, il ne peut assez tôt remplir mes espérances. J'assure qu'il ne m'a rien montré, mais il m'a inspiré la curiosité la plus grande »²⁹. Le 30 septembre/11 octobre, Catherine, en écrivant à Grimm, décida de lui donner directement ses instructions à ce sujet : « Donnés s'il Vous plait les questions ou bien les réponses au question de Socrate au Pri[nce] Henry »³⁰. N'en étant pas encore informé, le 25 novembre, le prince se hasarda à rappeler sa demande à l'impératrice :

27. *Briefwechsel zwischen Heinrich Prinz von Preussen und Katharina II von Russland*, éd. par R. Krauel, Berlin, 1903, p. 130.

28. *Ibid.*, p. 131.

29. *Ibid.*, p. 133.

30. RGADA, F. 5, opis 1, n° 152 (1), fol. 14r° ; *Сборник императорского русского исторического общества [Recueil de la Société impériale russe d'histoire]*, 1878, t. 23, p. 9.

Je suis encore dans l'attente de recevoir du Sr. Grimm les répliques que V. M. I. a faites aux questions du Sr. Diderot. Je ne blâme nullement le premier et quoique je lui écris que j'ai la permission de les demander, il me paraît que, sans un ordre de Sa part, je resterai toujours dans l'attente de les recevoir³¹.

Enfin, le prince Henri reçut la copie désirée. Il en accusa réception dans une lettre à Grimm du 21 janvier 1775. Celui-ci transmet un fragment de cette lettre à Catherine, joint à sa propre lettre³² :

Extrait
d'une Lettre du Prince Henri de Prusse, du 21 Janvier
de Berlin.

Enfin j'ai lu ce Dialogue d'une Impératrice avec un philosophe. C'est le moment où j'ai été convaincu que la philosophie s'est emparée du trône. Les questions sont hardies, les réponses charmantes et souvent lumineuses. C'est un vrai trésor. Je trouve que l'Impératrice l'épargne trop. Cette piece imprimée ferait honneur à l'esprit humain, et je me trouve heureux d'être convaincu que les Souverains pensent. La condition de Prince consiste souvent à remplir de petits devoirs, dans l'abandon des affaires sérieuses et utiles, pour s'occuper de l'étiquette et de la chasse. Ces êtres destinés au travail, au bonheur de faire la félicité de leurs sujets, ignorent la plupart tout ce qu'il faut pour remplir ce noble devoir. Si dans les siècles à venir il s'en trouve un où tous les états soient gouvernés par l'esprit de Catherine, c'est alors que les hommes seront heureux, c'est dans ce siècle que vous ne serez pas un homme rare, mais il y aura un empressement général à se rendre des services réciproques. N'ayant pas le bonheur de vivre dans ce siècle chimérique, j'ai toujours celui de vous connaître &c.³³

De Berlin, le 11 février 1775, le prince informa personnellement Catherine de la réception du manuscrit :

Le Sr. Grimm m'a envoyé les questions du philosophe avec les

31. *Briefwechsel zwischen Heinrich Prinz von Preussen und Katharina II*, p. 140.

32. Contrairement au fragment de la lettre du prince Henri à Grimm, conservé au RGADA, la lettre de Grimm à Catherine n'a pas été sauvegardée. Cependant nous connaissons la réponse de Catherine, datée du 27 février / 10 mars 1775 : « Je trouve dans l'extrait de la lettre du Prince Henry tout le poids de la solidité de son jugement mais malgré cela je dispute contre lui mes réponses ne valent point le prix que Vos genies ont la bontés d'y attacher... ». RGADA, F. 5, opis 1, n° 152 (1), fol. 34r^o, orig. aut. ; *Recueil de la Société impériale russe d'histoire*, t. 23, p. 19 ; CORR, t. 14, p. 135.

33. RGADA, F. 30, opis 1, n° 10 (3), fol. 213 r^o, copie ; l'intitulé est de la main de Grimm.

réponses de V. M. I. J'ai lu et relu cette pièce avec cet intérêt qu'Elle donne à ceux qui Lui sont dévoués. Pénétration, gaieté, instruction, connaissances, Vous réunissez dans Vos réponses, Madame, tous ces différents caractères de l'esprit. Il est impossible d'en porter un autre jugement. Je dois au Sr. Grimm d'avoir excité ma curiosité, je dois une reconnaissance éternelle à V. M. I. de la bonté et confiance qu'Elle a eues de permettre que j'en reçoive une copie³⁴.

Ainsi, la copie qui se trouvait entre les mains du prince avait été préparée et expédiée à Berlin par les soins de Grimm. C'est probablement cette copie que Lucchesini avait vue en 1780. Etant donné que le manuscrit appartenait à Henri de Prusse et que le résumé de Lucchesini était conservé aux Archives secrètes de Prusse à Berlin, la copie en question pouvait se trouver dans cet établissement. A l'automne 1999, j'ai eu la chance d'y travailler³⁵. Un des premiers résultats de ces recherches fut la découverte, dans le fonds d'Henri de Prusse, de la version intégrale des questions de Diderot et des réponses de Catherine sur l'état de la Russie.

Le manuscrit (GStA, I. HA Rep. 92 Prinz Heinrich B IV Nr. 16) se présente sous la forme de quatre cahiers non reliés et non foliotés de 22 feuillets (183 x 233 mm), formant 43 pages sur deux colonnes. Les cahiers gardent les traces d'un double pliage, ce qui prouve que le manuscrit est arrivé sous enveloppe. Papier « D & C Blauw ». Marque : cornet dans un écu couronné à pendentif en fleur de lys renversée, au dessus : « D & C Blauw ». Contremarque : « D & C Blauw ». Dans la mesure où Grimm était directement impliqué dans la préparation de cette copie, il paraît important que ce soit justement ce papier qui a été largement utilisé pour les manuscrits de la *Correspondance littéraire* en 1774-1776³⁶. Le travail d'identification des copistes de la *Correspondance littéraire* réalisé par Ulla Kölving permet d'avancer l'hypothèse selon laquelle la copie a été écrite de la main d'un scribe, dont le nom n'est pas encore établi, qui a été engagé chez Meister vers la fin de 1774 ou le début de 1775 et a travaillé chez lui jusqu'en 1785³⁷. Il paraît évident que cette copie a été élaborée entre la dernière décennie d'octobre 1774 (Grimm était revenu à Paris le 20 octobre³⁸) et le

34. *Briefwechsel zwischen Heinrich Prinz von Preussen un Katharine II*, pp. 143-144.

35. Je suis reconnaissant au Forschungszentrum Europäische Aufklärung (Postdam) de m'avoir offert la possibilité de travailler dans les archives et bibliothèques d'Allemagne. Je remercie également Christoph Frank : sans son aide amicale j'aurais eu du mal à déchiffrer les inventaires « gothiques » des Archives de Prusse.

36. U. Kölving, « Les copistes de la Correspondance littéraire », *Éditer Diderot*, p. 179.

37. *Idem.*, p. 185 ; ill. 8, p. 200.

38. Voir une lettre de Mme d'Épinay à Galiani du 24 octobre 1774 (Ferdinando Galiani, Louise d'Épinay, *Correspondance*. Prés. de G. Dulac, texte établi par D. Maggetti et annoté par G. Dulac et D. Maggetti, Paris, 1996, t. IV, pp. 194-195).

début janvier 1775 : comme nous l'avons vu, le prince a confirmé la réception du manuscrit le 21 janvier.

Quelles sont les particularités du manuscrit de Berlin par rapport à la version de Moscou, que nous connaissons d'après l'autographe de Catherine du fonds Khrapovitski ?

La copie de Berlin est deux fois plus longue. Elle comporte des rubriques entières qu'on découvre pour la première fois : « Mines » ; « Commerce des matières d'or et d'argent » ; « Ouvrages de fer et de cuivre » ; « Sel » ; « Pêche » ; « Manufactures en général » ; « Etoffes de laine » ; « Étoffes de soie » ; « Toiles de lin et de coton » ; « Chapellerie » ; « Savon » ; « Raffinerie de Sucre » ; « Verrerie » ; « Bas et ouvrages tricotés » ; « Papeterie Librairie » ; « Imprimerie Librairie » ; « Administration du Commerce » ; « Jurisprudence » ; « Roulage » ; « Navigation extérieure » ; « Navigation intérieure » ; « Assurances » ; « Foires » ; « Poids et mesures » ; « Monnays » ; « Papiers de crédit » ; « Revenus publics » ; « Dette publique » ; « Richesse » ; « Luxe et Mendicité, deux extrêmes qui se touchent » ; « Change ».

Ainsi, nous pouvons disposer d'informations complémentaires sur ce que Diderot savait exactement sur la Russie en janvier 1774, et sur ce qu'il tentait d'apprendre. Désormais, les chercheurs seront plus à même d'évaluer ses sources d'information et de juger de la valeur des réponses de Catherine à ses questions. On remarque aussi que le titre d'une des rubriques : « Luxe et Mendicité, deux extrêmes qui se touchent » est formulé sous forme de principe, ce qui marque une prise de position du philosophe qui rappelle le morceau « Du luxe » écrit peu auparavant pour l'impératrice³⁹.

Nous ignorons tout du manuscrit qui a servi de base à la copie de Berlin (*B*). Les différences qui la séparent de l'autographe de Catherine conservé à Moscou (*C*) peuvent tenir aux aléas ordinaires de la transmission des textes mais résultent surtout, du moins en ce qui concerne les réponses de l'impératrice, de l'intervention de Grimm : entre ces deux catégories de variantes, la distinction est généralement aisée, mais pas toujours. Ainsi il n'est pas exclu qu'avant de le confier à Grimm, Catherine ait chargé un de ses secrétaires de le corriger, mais nous n'en avons aucune preuve. On peut seulement constater que par rapport à l'autographe *C*, le texte de *B* a été retravaillé, et nous savons que ce travail a été en fin de compte contrôlé par Grimm. Le français des réponses de Catherine a été rectifié, des mots isolés et même des groupes de mots ont été ajoutés, certains détails secondaires, éliminés. Mais, toutes les modifications

39. Diderot, *Mélanges philosophiques, historiques, etc.* (Archives d'État de la Fédération de Russie, Moscou, F. 728, opis 1, n° 127, fol. 185-203 ; voir *Diderot, Mémoires pour Catherine II*, éd. P. Vernière, Paris, 1966, pp. 145-160.

observées restent dans le cadre d'une correction de rédacteur tout à fait acceptable, même par rapport aux normes actuelles, et ne servent qu'à éclaircir le sens des propos de Catherine. Il est difficile de dire dans quelle mesure elle aurait approuvé de telles corrections. Il est peu probable que Grimm se serait hasardé à les introduire s'il n'avait été certain d'aller au devant des souhaits de l'impératrice. De toutes façons, il a pris très au sérieux la mise au point de cette copie. Comme lors de la préparation des livraisons de la *Correspondance littéraire*, il a de nouveau revu et corrigé le texte mis au net : j'ai compté six cas de corrections de sa main. Cinq d'entre elles rétablissent des lettres ou des mots omis lors de la copie. Une sixième (dans la réponse de Catherine à la troisième question de Diderot) rectifie le nom d'un tsar russe : « Téodor » est corrigé en « Féodor ». D'autre part il semble que *B* donne parfois un texte plus proche de l'original que *C*, comme nous allons le voir.

Les questions de Diderot déjà connues par *C* comportent peu de variantes : quelques divergences de *B*, peut-être dues aux interventions de Grimm, sont purement orthographiques. Cependant dans plusieurs cas *B*, qui n'a pas *C* comme source, donne un meilleur texte que la copie impériale, car vraisemblablement plus proche de ce qu'avait écrit Diderot : ainsi en {bj}, le texte de *C* comporte une inversion maladroite qui est sans doute le fait de Catherine, qui comme tout scribe, a fait des erreurs de copie ; en {bt} le texte de *C* (« Importations » pour « impôts ») est fautif ; inversement en {ds} l'omission de « verts » est une faute de *B*, car il est évident que la question ne porte sur les cuirs en général mais sur les cuirs non travaillés, ou « verts ».

Le manuscrit de Moscou comporte deux corrections au crayon (je n'irais pas jusqu'à affirmer qu'elles sont de la main de Catherine), qui résultent probablement d'une confrontation de *C* avec un manuscrit antérieur, peut-être la source commune aux deux manuscrits subsistants. En réponse à la première question de Diderot sur la population de la Russie (fol. 2r°), Catherine énumère les peuples répartis dans l'empire. A cet endroit, nous observons à gauche une addition marginale au crayon noir : « Les Basquais du Gouvernement d'Orenbourg ». Dans la section « Huiles » (fol. 10r°), en réponse à la question de Diderot sur l'huile importée en Russie, Catherine avait répondu notamment que « le comun peuple mange de l'huile faite en Russie » et avait énuméré plusieurs sortes d'huiles. Initialement, elle y avait fait figurer « l'huile de lin ou de noisette », par la suite, quelqu'un a rayé au crayon noir le mot « lin » et a inscrit à gauche « pavots, de genevotte ». Ces deux annotations n'ont pas été signalées dans la publication de Bartenev ; néanmoins, on en trouve le texte dans le manuscrit *B* préparé pour le prince Henri. Nous ne pouvons pas affirmer qu'elles ont été faites « à chaud », c'est-à-dire peu de temps après que Catherine ait mis un point final à sa copie des questions et réponses, qui s'est ensuite trouvée chez Khrapovitski. Quoi qu'il en soit, nous sommes

certaines qu'en dépit de l'incontestable valeur de l'autographe de Catherine, il ne représente, en fin de compte, qu'une version partielle et parfois même fautive ou entachée d'omissions. C'est dans cette perspective que j'ai rédigé les notes textuelles qui accompagnent la publication du questionnaire d'après le manuscrit de Berlin⁴⁰.

Note d'établissement du texte.

1. Dans le texte de base, j'ai conservé toutes les particularités de l'orthographe et de la ponctuation de l'original, à l'exclusion du *s* long que j'ai traduit par une minuscule dans les cas où cette lettre ne se trouve pas en tête de phrase ou dans une position impliquant d'ordinaire l'usage de la majuscule. Dans le cas du *s* long, il est souvent impossible de discerner s'il s'agit ou non d'une majuscule ; en fait la distinction n'est pas pertinente dans ce cas.

2. Dans les notes textuelles, j'ai signalé tous les cas de divergences entre le texte de base du manuscrit *B* et la version moscovite *C*, sauf les variantes purement orthographiques, qui sont très nombreuses et n'ajoutent rien à notre compréhension de la relation entre les deux manuscrits. En matière d'orthographe et de ponctuation, l'impératrice agissait presque toujours, comme elle le reconnaissait d'ailleurs elle-même⁴¹, d'une manière très inconséquente et arbitraire, au point que la clarté du sens des phrases en souffrait parfois.

Exceptions :

* On ne signale pas les différences de disposition des questions de Diderot à l'intérieur de la colonne correspondante (en ligne ou en colonne).

* On n'a pas fait apparaître les différences de numérotation des questions de Diderot et des réponses de Catherine : dans le manuscrit *C*, les numéros ne sont mentionnés que jusqu'à la rubrique « Tabac » (inclusive), alors que dans *B* toutes les questions sont rigoureusement numérotées du début jusqu'à la fin.

40. J'exprime toute ma reconnaissance à la Fondation pour le soutien de la recherche scientifique russe qui m'a généreusement offert son appui au cours de ce travail. Je remercie également Georges Dulac pour ses conseils et pour les renseignements précieux qui m'ont aidé à préparer cette publication.

41. Voir sa lettre à Grimm du 1/12 septembre 1776 : « il faut que je Vous donne un Conseil, placé les Virgules et les points dans mes lettres la ou il convient pour l'intelligence du texte », RGADA, F. 5, opis 1, n° 152 (1), fol. 60r°.

* Le manuscrit *C* comporte sept interventions au crayon postérieures au travail de copie : ce sont des notes marginales, des corrections et des soulignements de mots. Nous ignorons de quand datent ces interventions et si elles sont de la main d'une ou plusieurs personnes. En établissant les caractéristiques du manuscrit *C* par rapport au texte de base *B*, nous avons signalé toutes ces particularités à l'exception d'une seule annotation en langue russe, dont il a été question plus haut et qui appartient sans nul doute à une période ultérieure.

3. Quelques notes explicatives très lapidaires ont pour but de rendre le texte immédiatement intelligible au lecteur français. Une étude des faits, lois ou institutions auxquels se réfèrent Diderot et Catherine, aussi que l'identification des sources de Diderot demanderaient des recherches qui n'entrent pas dans le cadre de cette publication. On envisage de reprendre ces questions ultérieurement.

Sergueï KARP
Institut d'histoire universelle,
Moscou

Traduit par Marina Reverseau
CNRS, Paris

Questions
philosophiques.

Réponses
impériales.

Population {a}.

1.
On estime la population de la Russie, les uns à dix huit millions d'ames, les autres à vingt millions. D'où vient cette variété ? Quelle est la population ?

1.
Cette variation vient de ce que personne ne sait au juste la population de l'Empire. Mais voici un à peu près qui pourra servir de guide pour former un résultat{b}. Il y a neuf millions d'hommes qui paient la capitation, les femmes ne la paient point{c}. Les provinces et les peuples suivants ne la paient pas non plus : savoir, la Livonie{d}, l'Esthionie, Narva et son territoire, le Gouvernement de Petersbourg ou l'Ingrie, les Lapons, les Samoïedes, la Finlande, la petite Russie¹ ou Ukraine, la nouvelle Russie au delà du Boristhene², tous les Cosaques de quelque nom qu'ils soient, tous les peuples pasteurs de la Sibérie, les Basquirs du Gouvernement d'Orembourg{e}, les Calmouks du Royaume d'Astrakan, les Colons étrangers établis nonseulement dans ce Royaume là, mais dans toute l'étendue de l'Empire, et leur nombre n'est pas petit{f}. En outre tout noble est exempt de la capitation, de même que les familles étrangères domiciliées dans l'Empire, roturieres ou postérieurement ennoblies{g}. On

1. Apellation officielle de la côte russe de la mer Noire depuis la seconde moitié du xviii^e siècle jusqu'à 1917.

2. Borysthène, ancien nom grec du Dniepr.

fait tous les vingt ans un nouveau cadastre{h} qu'on appelle Revision des Capitables. On comprend dans ce Cadastre depuis l'enfant né tous les hommes en vie. On paie pour ceux qui sont couchés sur le cadastre, soixante-dix sous{i} par tête, et cela jusqu'à la nouvelle Revision{j}. Par conséquent on paie pour les morts ; en revanche les nouveaux nés pendant les vingt années d'un cadastre à l'autre aident leurs parens dans le travail, sans que ceux-ci paient pour eux{k}. Il est difficile d'apprécier la population des grandes villes autrement que par la consommation annuelle des grains dans ces Villes{l}.

2.

On évalue le nombre des religieux à 7 300, celui des religieuses à 5 300. On dit que ce nombre diminue. Cela est-il vrai ? Cette diminution est-elle la suite de la loi de Pierre premier qui fixe l'âge des vœux à trente ans pour les hommes, à cinquante pour les femmes ?

2.

Le nombre des Couvens d'hommes est en Ukraine de 62, dans le reste de la Russie il y en a 163. Ainsi la Russie entière n'a que 101 Couvents d'hommes de plus que la seule province d'Ukraine. Le nombre des Couvents de filles de cette pieuse province monte à 18 ; dans le reste de la Russie il y en a 68 ; en tout 281 Couvents, la Russie blanche non comprise dans ce calcul. Le nombre des Moines et des Religieuses est prodigieusement diminué depuis dix ans. Un Moine ou une Religieuse ne reçoit pas plus pour son entretien qu'un soldat{m} ; et comme leur nombre dans chaque Couvent est fixé, ils ont intérêt à en avoir moins, parceque l'argent des places vacantes tourne au profit des places occupées{n}. Il y a très peu de Couvents d'hommes où le nombre

des Moines aille à 50, en Russie s'entend ; dans la plupart leur nombre ne passe pas la dixaine{o}. La loi de Pierre le Grand a sans doute opéré{p} une grande réforme, mais pendant les vingt années{q} du regne de sa fille on s'en était écarté. Depuis que les terres des Moines sont régies par un College, et qu'il est très difficile d'avoir des permissions pour faire des vœux, le nombre des moines diminue{r} et le zele se refroidit{s} en Russie. L'Ukraine est une province à privileges, la ferveur en profite. Cependant la vigilance du Maréchal Comte de Roumanzoff{t}³ qui en a le Gouvernement avait fait grand bien à cette Province jusqu'à l'époque de la guerre où il quitta sa province pour aller commander une armée.

3.

L'entrée de la Russie a été défendue aux Juifs en 1764, puis cette défense fut abrogée{u}. Y a-t-il ici des Juifs ? S'il y en a, à quelles conditions ? Sont-ils traités comme les autres étrangers, et combien y a-t-il à peu près de Juifs ?

3.

Les Juifs ont été chassés de Russie par l'Impératrice Elizabeth au commencement de son regne, à peu près en 1742. En 1762 il fut question de les faire revenir ; mais comme la proposition en fut faite mal à propos, elle n'eut point de suite{v}. En 1764 les Juifs furent déclarés marchands et habitans de la nouvelle Russie au delà du Boristhene. Toute la Russie blanche en fourmille. Il y en a trois ou quatre à Pétersbourg depuis huit ou neuf ans. J'avais un Confesseur chez lequel ils étaient logés. Ils

3. Piotr Aleksandrovitch Roumiantsev (1725-1796), comte (1744), feld-maréchal (1770), vainqueur des Turcs, gouverneur général de l'Ukraine (de 1764 jusqu'à sa mort), père des Nikolai et Sergueï Roumiantsev que Grimm accompagna de Pétersbourg à Leyde au printemps 1774, puis en Italie en 1775-1776.

sont tolérés malgré la loi, on fait semblant d'ignorer qu'ils y sont. Au reste leur réintroduction en Russie pourrait faire grand tort à nos petits Marchands, car ces gens là attirent tout à eux, et il se pourrait qu'il y eût plus de cris que de profit à leur rentrée.

4.

Les auteurs distribuent les habitans de la Russie en quatre classes, l'Eglise, la Noblesse, les Odnodworzi ou hommes libres, et les Paysans. Cette distribution est elle exacte ? Quelle est la population calculée d'après ces classes ?

4.

Je ne sais pourquoi il a plu aux auteurs de distribuer ainsi les habitans de la Russie. On pourrait tout aussi raisonnablement, je pense, les distribuer de la manière suivante{w} : l'Eglise, la Noblesse qui seule a le droit de posséder des terres, les habitans des Villes qui seuls ont le droit de faire le commerce, et les paysans qu'on peut partager en deux sortes, l'une possédant des{x}terreins et les cultivant de leurs mains, l'autre les paysans sujets de la Noblesse et dépendans d'elle{y}. On rangerait ainsi les paysans de la Noblesse dans la seconde classe, et dans la première seraient rangés{z} tous les paysans immédiats de l'Empire, ceux de la Couronne ou des Domaines, les vétérans ou Odnodworzi, ce qui veut dire possesseur d'une maison, et cela se dit par abus, car ils sont terriers et fort à leur aise. Il y en a des cantons entiers. Ces gens là ne se mettent jamais à table sans avoir un dindon dans leur pot, la poule est pour eux une chose trop commune⁴. J'en ai vu dont les

4. Allusion au mot célèbre d'Henri IV, qui souhaitait que les paysans puissent mettre une poule au pot le dimanche. Au cours de ses entretiens avec Catherine, Diderot s'était référé plusieurs fois à l'exemple du « bon roi ».

greniers étaient remplis de bled de six années de récolte, et qui ne le vendaient pas, parceque le prix en avait baissé{aa}.

La population d'après ces classes pourrait être estimée à peu près suivant les indices ci après{ab} : Les paysans et habitans domiciliés dans les Villes{ac}, payant capitation, comme ci dessus. Le clergé ne pourrait être estimée{ad} à peu près que par paroisses dont il existait{ae} en 1763 un compte pas trop exact, mais dont le résultat allait pour la Russie, sans l'Ukraine et les provinces conquises à 19 000. Il y a bien des paroisses qui ont plusieurs prêtres ; il n'y en a aucune qui n'ait un prêtre et un ou deux diacres ou lecteurs{af}. La noblesse possédant des terres et n'en possédant pas serait la plus difficile à compter. Mais assurément il y a plus de dix mille gentilshommes au service. Dans les seuls régimens des Gardes il y en a près de trois mille{ag}. Les Corps des Cadets{ah}, au nombre de trois, savoir celui de terre, celui de la marine, celui de l'artillerie, font ensemble au delà de mille têtes, et{ai} il y a continuellement des plaintes de ce qu'ils ne reçoivent pas tout ce qui se présente. L'armée, la marine, l'artillerie fourmillent de Gentilshommes, sans compter la Cour et l'état civil avec tout ce qui en dépend{aj}. Un nombre encore bien plus grand vit sur ses terres dans les Villes de province{ak}, dans les capitales, mais surtout à Moscou et à Kasan.

5.

Les auteurs disent que les marchands étrangers éprouvent beaucoup de difficultés à s'établir en Russie, et beaucoup d'embarras et d'obstacles dans l'exercice de leur Commerce. Cela est-il vrai ? D'où cela vient-il si cela est ? Pense-t-on à faire cesser ces abus ?

5.

Si ces difficultés existent, elles ne peuvent venir que de l'ignorance de la langue, des loix, du pays &c, et des entraves et de la jalousie des étrangers établis, car les loix ne sont rien moins que contraires{al} aux étrangers. Elles leur laissent le Commerce en gros et ne réservent que le Commerce en détail aux nationaux{am}. Mais si un étranger se fait inscrire parmi les marchands du pays, ce qu'il peut faire toutes les fois que l'envie lui en viendra, il peut faire ce Commerce en détail qui est d'ailleurs{an} défendu aux étrangers. Malgré cela{ao} il n'y a presque pas un perruquier ou tel autre Français comme Gouverneur, Gouvernante &c, qui ne fasse ce commerce sous main, au risque d'encourir la confiscation au profit des marchands détailliers du pays{ap}. C'est peut-être ce danger d'un commerce défendu qui a fait dire à ceux{aq} qui l'ont exercé et qui y ont perdu, que l'exercice du commerce est sujet{ar} en Russie à beaucoup d'obstacles et d'embarras. D'un autre côté il est assez usité en Europe de regarder la Russie et le commerce que les étrangers y font, comme un autre Pérou où il ne s'agit que de venir puiser pour s'enrichir{as}.

Propriétés de terres et Agriculture.

1.

La Noblesse est elle seule propriétaire des terres ? Y a-t-il des biens nobles et biens roturiers ?

1.

La Noblesse seule a droit{at} d'avoir des terres. Les grandes manufactures avaient autrefois le

droit{au} d'acheter des terres ; mais en 1763 cette loi fut restreinte et l'on défendit aux manufactures d'en acheter désormais{av}, parce-qu'elles tiraient les hommes de la charrue pour leur faire devider de la laine ou de la soie, et que les terres en restaient en friche, chose à laquelle il n'y avait aucun profit pour l'Etat.

2.

Quels sont les privileges des propriétaires des terres ?

2.

Par écrit il n'en existe guere{aw}, excepté celui de la brasserie de l'eau de vie ; mais dans le fait ils font dans leurs terres tout ce que bon leur semble, excepté justice de mort qui leur est défendue.

3.

Quelles sont les conditions entre le maitre et l'esclave pour la culture des terres ?

3.

Il y a une loi de Pierre le Grand qui défend de nommer esclaves les sujets de la noblesse. Anciennement tous les habitans de la Russie étaient libres ; à leur{ax} origine ils étaient composés de deux sortes de gens, ceux qui descendaient des peuples pasteurs et ceux qui furent faits prisonniers à la guerre par ces peuplades. A la mort du Czar Iwan Basilowitz⁵, son fils Féodor{ay} Iwanowitz⁶, par une Ordonnance, attacha ou fixa tout paysan à la terre qu'il cultivait et qu'un autre possédait {az}. Il n'y a point de condition {ba} entre les maitres et leurs sujets ; mais tout maitre qui a le sens commun, loin d'exiger trop de son sujet le ménage en vertu de la noble maxime qu'il faut traire la

5. Ivan IV Vassilievitch, dit le Terrible (1530-1584), grand-duc de la Moscovie, premier tzar russe (à partir de 1547).

6. Fedor Ivanovitch (1557-1598), second fils d'Ivan IV, tzar (à partir de 1584).

vache doucement pour la traire longtemps{bb}. Quand une chose n'est pas réglée par une loi expresse, la loi naturelle en prend à l'instant la place{bc}, et souvent dans cet état les choses n'en vont{bd} pas plus mal, parce qu'elles s'arrangent tout naturellement selon leur essence{be}.

4.

La servitude des cultivateurs n'influe-t-elle pas sur la culture ? Le défaut de propriété dans les paysans ne produit-il point de mauvais effet ?

5.

A quel denier se vendent les terres ou à combien d'années du revenu est égal le capital fond ou la somme nécessaire pour l'achat d'une terre ?

4.

J'ignore{bf} s'il y a un pays où le cultivateur aime plus sa terre et son foyer qu'en Russie. Nos provinces libres n'ont guere plus de grains que celles qui ne le sont pas. Chaque état de choses a ses défauts{bg}, ses vices et ses inconvénients.

5.

Le revenu d'une terre qu'on achete fait ordinairement six pour cent du capital qu'on en donne. Les terres sont singulièrement montées en prix depuis douze à quinze ans. Aussi les revenus des terres ont augmenté prodigieusement. Une terre, par exemple, qui donnait{bh} il y a soixante ans 400 roubles en donne 8 000 à l'heure qu'il est. L'augmentation de la masse de la monnaie monnoyée, celle du commerce, de la culture, et des fabriques de matieres du crû du pays, enfin l'exportation des grains y ont contribué{bi}. En revanche le prix de toutes choses est allé en augmentant.

Grains.

1.

A combien s'évalue la production annuelle en grains de toute

1.

Je n'en sais rien.

la Russie ? Cela est-il sçu année commune ?

2.

Par un Edit de 1762 l'exportation des grains chez l'étranger{bj} est permise. Par un Edit de 1766 les grains sont affranchis de tous droits de sortie. Ces deux loix sont-elles en vigueur ?

2.

L'exportation des grains de Riga est illimitée, mais il paie une charge{bk}. Celle d'Arcangel est restreinte à deux cents mille boisseaux de Russie. Celle de Pétersbourg n'est que pour le froment. Celle du seigle n'est permise qu'à une certaine sorte de bateaux plats faits avec des planches sciées. Le grain d'Arcangel et de Pétersbourg est affranchi de tout droit.

3.

La circulation des denrées de quelque nature qu'elles soient dans l'intérieur est-elle libre ou soumise à des droits ?{bl}

3.

Depuis le Kamtschatka jusqu'à Pétersbourg et depuis Astracan jusqu'à Arcangel il n'y a sorte de droits à payer pour quoi que ce soit.

4.

Quelle est l'administration générale du commerce des grains ?

4.

Aucune.

5.

L'importation des bleds étrangers est-elle permise et sous quelle réserve ?

5.

Ni permise ni défendue ; et hors quelque peu de ris, je ne me souviens pas d'en avoir vu importer.

6.

Le prix du pain est-il taxé dans tout l'Empire ? A Pétersbourg ? A Moscou ?

6.

Il y a des taxes de police, mais je suis contre toutes ces taxes.

7.

Le peuple est-il dans l'usage de cuire son pain ?

7.

Oui.

Vins.

1.

Y a-t-il quelques provinces méridionales de l'Empire où la

1.

A Astracan, sur le Don ou Tanaïs{bm}¹, dans les colonies de

7. Tanaïs, ancien nom grec du Don.

vigne soit cultivée ?

2.

En quel état est cette culture, et quel en est le produit ?

3.

De quels droits sont-ils chargés ?

4.

Y a-t-il des règlements pour le commerce des vins, soit en gros soit en détail, et quels sont-ils ?

Saratof, dans la nouvelle Russie au-delà du Boristhène.

2.

On en mange les raisins qui sont excellents, et puis c'est tout. Jusqu'ici on n'en a fait que de mauvais vinaigre.

3.

Le moyen de mettre un impôt sur une chose qui n'existe pas ! l'Abbé Terrai même resterait court.

4.

Sur l'importation des vins il y a des droits de douane, et puis c'est tout.

Eaux de vie.

1.

Ne distille-t-on point d'eau de vie de grain ? Quelle quantité annuellement ?

2.

Y a-t-il quelques loix relatives à cette fabrication ? Et quelles sont-elles ?

1.

La noblesse distille pour son propre usage et pour le compte de la couronne qui lui en achète par contrat autant qu'elle en donne à ses fermiers qui la vendent au petit peuple en détail.

2.

Il y a des loix sans nombre qui sont éludées très souvent. C'est un dédale que cette affaire là.

Huiles.

1.

Quelle quantité d'huile tirez-vous de l'étranger, et d'où la tirez-vous ?

1.

J'ignore la quantité. Nous en tirons d'Italie, de Provence &c. Mais le commun peuple mange de l'huile faite en Russie de pavot, de genevot⁸, de noisettes

8. « Genevotte » est probablement une forme pour chenevotte, qui désigne les tiges de chanvre ; en fait il s'agit d'huile de chenevi, c'est-à-dire de graines de chanvre (proposé par Georges Dulac).

qui croissent sauvages par toute la Russie.

2.
De quels impôts{bt} les huiles sont-elles chargées à leur entrée ?

2.
L'entrée n'en est pas trop chargée parcequ'elles sont rangées sous le titre de denrées de seconde nécessité, dont l'impôt est médiocre{bu}.

Chanvre et Lin.

1.
Dans quelles provinces la culture{bv} du chanvre et du Lin est elle le plus en vigueur ?

1.
Dans le Gouvernement de Novogorod, dans l'Ukraine et dans beaucoup d'autres provinces.

2.
A quoi se monte le produit annuel ?

2.
Je ne saurais le dire{bw} au juste mais le commerce et la consommation en sont grands. On en exporte du seul port de Pétersbourg {bx} pour quelques millions.

3.
Quelle quantité l'Etranger en tire-t-il ?

3.
Sans les registres de la Douane il serait difficile de le dire au juste.

4.
A quels ouvrages et en quels endroits s'emploie le restant ?

4.
Aux cordages de la flotte et à tout ce{by} qu'il faut pour l'Empire et pour la consommation intérieure{bz}. Le lin est employé en toiles, en nappage ou linge de table {ca}. Il n'y a guere{cb} de village qui ne fasse de toiles. Beaucoup de seigneurs et de marchands en ont de fort grandes fabriques. Les plus belles sont à Jeraslaw, surtout en linge de table{cc}. La ville de Calouga en a aussi{cd}.

Tabac.

1.
On ne parle que du Tabac d'Astracan ?

1.
J'ignore ce que c'est que le tabac d'Astracan, à moins qu'on

N'en cultive-t-on point en Ukraine ?

N'en sort-il point du pays pour l'Etranger ?

2.

Par un Edit de 1749 la vente du tabac en rouleaux et haché a été mise en ferme, et la vente du tabac en poudre et à raper a été déclarée libre. N'y a-t-il point de changement à cet égard ?

3.

A quel prix et à quelles conditions cette ferme a-t-elle été donnée en 1749 ? Si elle subsiste {cj}, quel est son prix et quelles sont ses conditions ?

4.

De quel pays la ferme ou autre possession de cette branche de commerce tire-t-elle des tabacs {cl} et en quelle quantité ?

5.

A combien se montent {cm} les ventes annuelles du tabac ?

6.

Les tabacs en poudre et à raper dont le commerce est libre, sont-ils du crû seul de la Russie, ou les tire-t-on de l'étranger ? Et dans ce dernier cas, d'où viennent-ils et en quelle quantité par année ?

n'entende par là le tabac des colonies de Saratof. J'entends dire qu'on {ce} le cultive avec succès. On en cultive en Ukraine. On a parlé souvent du commerce de ce tabac, mais jusqu'ici je ne vois pas que cela soit fort important. Sur toutes ces choses là, pour en être instruit à fond, je vous renvoie au Comte Munnich {cf} ⁹.

2.

Jusqu'en {cg} 1762 presque toute branche de commerce {ch} avait été donnée en monopole ; ce que j'ai aboli {ci} rasibus dès 1762.

3.

Elle ne subsiste plus, et comme je hais jusqu'au nom de monopole, j'en ignore les conditions. Le pere de Pierre le grand avait fait mettre au ban {ck} de l'Eglise tous les monopoleurs. Je m'en tiens à ce régleme sage.

4.

Je pense que c'était de l'Ukraine.

5.

Je n'en sais rien.

6.

Les tabacs en poudre et à raper viennent des pays où il en croit, de l'intérieur et de l'étranger. Je ne saurais en dire la quantité. Il y a une fabrique ici dont le tabac est bon.

9. Voir l'Introduction.

7.
Quels droits le tabac étranger
paie-t-il à l'entrée ?

7.
Il paie ; mais je ne saurais dire
de combien il est chargé.

Bois.

1.
Quelles sont les provinces qui
fournissent les bois de construc-
tion, les mats, les planches ?

1.
Il est plus aisé de dire quelles
sont les provinces qui n'en four-
nissent pas que de nommer celles
qui en fournissent. L'Ukraine est la
province qui en a le moins. Après
elle la Livonie. Le Gouvernement
d'Orenbourg et la moitié de celui
d'Astracan en sont aussi dépour-
vus. En revanche la Sibérie, le
royaume de Kasan, le gouverne-
ment d'Arcangel, celui de Novo-
gorod et celui de Smolensk sont
remplis d'immenses forêts.

2.
Comment s'en fait le charroi
pour les rendre dans les ports de
Russie ?

2.
Par les rivières.

3.
On lit que la sortie des bois
est défendue à Narva et permise à
Pernau¹⁰. D'où vient cette distinc-
tion ? Subsiste-t-elle toujours ?

3.
La sortie des bois a été
défendue à Narva, parcequ'ils
volaient le bois des forêts de
l'Ingrie ; ce{cn} dont l'Amirauté
se plaignit. Pernau vend son propre
bois, ou du bois acheté, mais non
volé. Voilà la cause de la
distinction qui subsiste.

4.
Quelle quantité de chaque
sorte de bois sort-il annuellement
des Ports de Russie ?

4.
Je l'ignore.

5.
Y a-t-il des réglemens
généraux pour la coupe des bois ?

5.
Guere et mal observés.

10. Pernau (actuellement Pärnu en Estonie), ville de Livonie, port sur la Baltique.

Quels sont-ils ?

Y a-t-il un Grand-maître des
Eaux et Forêts ?

Une justice ?

Des Gardes et des Officiers ?

6.

De quels droits les différents
bois de construction sont-ils
chargés à la sortie de la Russie ?

Non.

Que je sache{co}.

Il y en a eu qui se sont fait
détester par leurs malversations.

6.

Je ne m'en souviens pas, mais
ce ne sera pas grand chose.

Poix, Goudron, Bray.

Quelles Provinces fournissent
la poix, le goudron, et la bray ?

Quelle quantité en sort-il
année commune ?

Quels droits ces différentes
matieres paient-elles ?

Je vous renvoie pour toutes
ces choses là au Comte Mun-
nich{cp} qui par sa place sait tout
cela au{cq} bout de ses doigts.

Rhubarbe¹¹.

1.

De quelle contrée de la
Sibérie vient la rhubarbe que l'on
appelle de Moscovie ?

2.

Ce commerce appartient-il
exclusivement à la Souveraine ?

3.

Nous ne savons rien ni sur la
récolte, ni sur son transport, ni sur
sa vente.

1.

Des frontieres de la Chine.

2.

Ci-devant ; mais il est parti
avec les autres monopoles{cr} sur
lesquelles j'ai fait main basse, et à
présent le Commerce en est libre.

3.

Ni moi non plus.

Bestiaux.

1.

Dans les provinces méridio-
nales ne s'adonne-t-on pas à

1.

Beaucoup et les bœufs de
l'Ukraine vont jusqu'à Paris.

11. Pendant longtemps les racines de rhubarbe, auxquelles on attribuait des vertus médicinales, ont été importées d'Asie via la Russie.

l'éducation des bestiaux ?

2.
Quel commerce en font-elles avec les provinces du Nord de l'empire ?

3.
La quantité qu'elles en{cs} fournissent, est-elle suffisante à la consommation de l'empire ?

Ou en tire-t-on{ct} des royaumes voisins et en quelle quantité ?

4.
Dans les provinces où l'on s'adonne à la culture des terres quels sont les animaux que l'on emploie pour le labourage ?

5.
Les viandes salées qui se consomment en Russie sont-elles du pays, ou viennent-elles de l'étranger.

6.
Quelle quantité les étrangers en apportent-ils année commune ?

7.
Quels sont les droits à l'entrée des bestiaux et des chairs salées.

2.
Un très grand. Arcangel en fournit aussi.

3.
Oui.

Nous recevons des moutons des Tartares Kirgis qui bordent le Gouvernement d'Orenbourg.

4.
Les chevaux et les bœufs.

5.
Du pays.

6.
Aux gourmands raffinés peut-être comme chose exquise{cu}.

7.
Demandez cela au Comte Munnich{cv}.

Chevaux.

1.
On lit que l'on a fait des efforts pour former de bons haras, mais qu'ils ont été infructueux{cw}.

2.
Quelle est la cause du défaut des haras ?

1.
C'est du bavardage{cx}. Partout où l'on s'est donné les soins nécessaires{cy}, ils ont réussi. Nous remontons nous mêmes notre cavalerie, et le Roi de Prusse achete tous les ans chez nous des chevaux pour la sienne.

2.
La négligence.

3.
Avez-vous des écoles vétérinaires ?

4.
De quels pays voisins la Russie tire-t-elle des chevaux ?
Et en quel nombre année commune{db} ?
Quels sont les droits d'entrée ?

3.
Dieu{cz} nous en préserve !

4.
Les curieux et les amateurs peut-être quelques-uns, mais{da} en petit nombre.
Je n'en sais rien.
Renvoyé au Comte Munnich {dc}.

Laines.

1.
Dans les provinces méridionales, où l'on présume qu'on{dd} élève des bestiaux, les laines doivent être un objet de commerce. Sait-on à peu près la quantité qu'on en recueille ?

2.
Sont-elles employées dans les manufactures du pays, ou les transporte-t-on dans les pays voisins ?

1.
Assez{de} pour habiller le peuple et l'armée de draps faits de la laine du pays, et depuis quelque temps aussi la livrée de la Cour{df}.

2.
Nous avons beaucoup de très grandes fabriques de draps, et nous en vendons même{dg} à nos voisins Tartares et Chinois.

Soies.

1.
Dans quelles provinces recueille-t-on de la soie et en quelle quantité ?

2.
Se consomme-t-elle dans les manufactures du pays ou passe-t-elle à l'étranger ?

1.
Nos soieries d'Astracan et de l'Ukraine sont encore peu de chose, mais patience ; dans{dh} quatre à cinq ans d'ici on en parlera. Notre soie surpasse de beaucoup les soies de Perse et de la Chine. On en a vendu cette année huit pouds de 40 livres{di}, à 250 roubles le poud, et de l'aveu des marchands étrangers cette soie surpassait celle d'Italie.

2.
Il n'y a jusqu'à présent{dj} ni de quoi occuper nos manufactures de soie qui ne sont encore qu'un

- | | |
|---|---|
| <p>3.
La culture du murier a-t-elle pris des accroissemens depuis quelques années ?</p> <p>4.
Y a-t-il a l'encouragement des sommes avancées{dl} par le gouvernement ?</p> <p>5.
Quels droits la soie paie-t-elle à la sortie ?</p> | <p>jeu{dk}, ni de quoi vendre à l'étranger.</p> <p>3.
Nous avons de grands bois de murier.</p> <p>4.
Non. Mais on a imposé aux habitations limitrophes{dm} des bois de murier la capitation en soie, et quand ils ont livré pour 70 sols de soie par tête{dn} à la couronne, le reste leur appartient. Il y a eu dès l'Eté passé des paysans qui ont vendu pour 60 roubles de soie. Les pauvres gens ! Ne les voilà-t-il pas bien malheureux ?</p> <p>5.
Aucun jusqu'à présent, je pense{do}.</p> |
|---|---|

Miel et Cire.

- | | |
|---|--|
| <p>1.
Quelles sont les provinces où l'on recueille le plus de miel et de cire ?</p> <p>Y a-t-il assez de miel pour la consommation de l'empire ?</p> <p>2.
En sort-il ?
Par quels ports ?</p> <p>Pour quels pays ?
Quels droits à la sortie ?</p> | <p>1.
Le royaume de Kasan et presque toute{dp} la Russie ; la Sibérie seule n'a pas une abeille.
Oui.</p> <p>2.
Oui et surtout de la cire.
Par tous les ports, mais surtout d'ici.
Je vous renvoie aux registres.
Questionnez le Comte Munnich {dq}.</p> |
|---|--|

Pelleteries.

- | | |
|--|--|
| <p>1.
Le commerce des pelleteries est-il libre ou appartient-il à la</p> | <p>1.
Le commerce des pelleteries est libre, la couronne n'a et ne</p> |
|--|--|

Souveraine ?

vend que les pelleteries avec lesquelles les peuples chasseurs de la Sibérie lui paient leur tribut.

2.

2.

A quelle quantité l'exportation annuelle en est-elle évaluée ?

Renvoyé au Comte Munnich {dr}.

Quels droits paient-elles à la sortie ?

Au même.

Cuir.

1.

1.

La sortie des cuirs{ds} est-elle permise ?

Je ne crois pas.

2.

2.

Quelle quantité en sort-il annuellement ?

Je n'en sais rien.

3.

3.

Où sont établies les meilleures fabriques pour la préparation des cuirs noirs et rouges que l'on nomme roussi¹ ?

Dans beaucoup de villes et nommément{dt} à Kasan. Je pense que les Cosaques du Don s'en occupent aussi.

4.

4.

Quelle en est l'exportation année commune ?

Renvoyé au Comte Munnich {du}.

Quels droits paient-ils à la sortie ?

Au même{dv}.

Mines.

1.

1.

Quelles sont les mines actuellement exploitées dans l'empire ?

Il y en a de fer, de cuivre, d'argent et d'or.

2.

2.

Sont-elles riches ? que produisent-elles ?

Celles qui sont exploitées sont riches. Je ne puis dire sans registres ce qu'elles produisent, crainte de me tromper.

12. Roussi, ancien nom du cuir en rouge ou en brun, appelé encore au XIX^e siècle « cuir de Russie ».

3.
Occupent-elles beaucoup
d'ouvriers ?

4.
Quelle est la condition de
celui qui les travaille ?

5.
Y a-t-il des loix sur les mines ?

6.
Appartiennent-elles à la
couronne ?

7.
Les particuliers ont-ils quelques
droits sur celles qu'ils découvrent ?

8.
Quel commerce produisent-
elles au dehors ?

9.
En passe-t-il chez l'étranger ?

Commerce des matieres d'or et d'argent.

1.
Quelles sont les loix sur le
commerce des matieres d'or et
d'argent et d'especes monnoyées ?

2.
A quel prix les hôtels des
monnoies prennent-ils les matieres
d'or et d'argent ?

3.
Je pense au delà de cinquante
mille hommes.

4.
Il y en a de trois especes.
1°. Les malfaiteurs. 2° Anciennement on y employait des paysans, et pour cet effet on assignait des terres aux possesseurs des mines. 3°. Mais présentement les mines nouvelles s'exploitent par des travailleurs qui pour de l'argent se louent à cet usage.

5.
Il y a des loix et des
réglements.

6.
Quelques-unes.

7.
Cela est réglé par les loix.
Pour les exploiter il leur faut le
consentement du College des
Mines.

8.
Celui du fer et du cuivre.

9.
En très honnête quantité.

1.
Par une loi très ancienne, et
qui pour cela n'en est pas peut-être
moins vicieuse, toute exportation
de l'or et de l'argent, monnoyé ou
non monnoyé, est défendue.

2.
Par la loi à un prix auquel
personne n'est en état de fournir
ces matieres.

3.

Les matieres d'or et d'argent paient-elles des droits d'entrée, et quels ?

4.

L'exportation de l'or et de l'argent monnoyés ou non monnoyés, est-elle défendue ? Quelle est la maniere dont cette défense se maintient ? Quel est son effet ?

5.

Y a-t-il pour les ouvrages en or et en argent un poinçon qui en constate le titre ? C'est une police très rigoureuse en France et qui produit beaucoup.

3.

Les matieres d'or et d'argent travaillées paient un droit très fort.

4.

J'ai dit plus haut ce que veut la loi. Elle est journellement éludée. Son effet est celui des mauvaises loix ; elles sont violées : malgré cela bien des têtes l'aiment à la folie. C'est de l'hommerie que cela.

5.

Il y en a ; mais comme on travaille moins chez nous ces matieres qu'en France, le produit n'en est pas aussi considérable.

Ouvrages de fer et de cuivre.

1.

Quels ouvrages de fer et de cuivre fabrique-t-on ?

2.

En vient il de l'étranger, et d'où ?

3.

Avez-vous la petite clouterie, les fils de fers ?

4.

Avez-vous des fabriques de quincailleries ?

En tire-t-on beaucoup de l'étranger, de France, d'Angleterre ?

1.

Le nombre des ouvrages de fer est grand, puisque depuis les canons jusqu'aux chaines de montre l'on peut se pourvoir de tout ce dont on peut avoir besoin.

2.

Je pense que cette branche d'importation diminue d'année en année.

3.

Je n'ai point oui dire qu'il nous en vient du dehors, à moins que quelque canapé de coquette ne soit garni de cloux de Paris. Les fils et cloux de fer se fabriquent ici.

4.

Il s'en est établi depuis plusieurs années un assez grand nombre.

Il en vient encore.

Sel.

1.
Une ordonnance du Sénat de 1752 défend l'entrée des sels étrangers. Cette défense subsiste-t-elle ?

2.
Où sont les principales salines de l'empire ?

3.
La fabrication du sel est-elle libre, ou appartient-elle à la Souveraine ?

1.
Cette ordonnance subsiste pour les provinces qui consomment le sel de l'intérieur du pays, et où la vente de cette denrée appartient à la couronne. Mais l'Ukraine, la Russie blanche, la Livonie, l'Esthionie, la Finlande où la vente du sel est libre, reçoivent leur sel de l'étranger.

2.
En Sibérie, dans le royaume d'Astracan, dans le gouvernement de Novogorod et dans beaucoup d'autres endroits où elles ne sont pas même encore exploitées.

3.
Elle doit se faire du sçu de la Direction du Comptoir de sel. Les Cosaques ont le sel libre et l'eau de vie aussi.

Pêche.

1.
Y a-t-il beaucoup de sortes de pêches ?

2.
A qui la pêche appartient-elle ?

3.
En 1768 pêche de la baleine proposée libre à Kola. Que s'en est-il suivi de cet encouragement ?

4.
Y a-t-il exportation de pêche ? Celle du caviar produit-elle beaucoup ?

1.
Beaucoup, car nos mers et nos rivières sont très poissonneuses.

2.
La pêche est libre, excepté dans quelques peu d'endroits où depuis le temps que ces endroits formaient des apanages, le droit de pêche est resté à la couronne qui le donne en ferme aux habitations les plus proches.

3.
Pas grand chose, que je sache.

4.
Il y en a, et cela va en augmentant. Celle du caviar ne laisse pas de faire un objet.

Manufactures en général.

1.
Que sont devenues les manufactures introduites en Russie par Pierre le grand ?

2.
Les manufactures ont-elles pris de grands accroissemens depuis son regne ?

Sa Majesté Impériale en a beaucoup favorisé. Qu'à produit sa protection ?

3.
L'esprit national est-il manufacturier ?

4.
Quel est le rapport du prix de la main d'œuvre au prix des denrées nécessaires ?

5.
Y a-t-il une augmentation sensible dans ce rapport depuis l'avènement de Sa Majesté ?

6.
Combien un ouvrier travaille-t-il d'heures dans la journée ? Combien peut-il acheter de pain avec son salaire journalier ?

7.
Un ouvrier, un journalier Russe peut-il acquérir de l'aisance, de la richesse ?

8.
Les fabriques sont-elles en corps de communauté qui aient

1.
Il y en a qui subsistent.

2.
Les manufactures de soie, jusqu'à ce que nous ayons de la soie du crû du pays, ne seront jamais qu'un jeu qui ne mérite aucune attention.

3.
L'esprit national est celui des fils des hommes.

4.
Ce prix augmente avec le prix de la nourriture et la main d'œuvre est chère, parceque n'est pas homme à se contenter d'un morceau de pain celui qui peut gagner une poule au pot par son travail.

5.
Très grande.

6.
Le travail varie selon la longueur du jour et les saisons. Le salaire d'un journalier ici à Pétersbourg va au delà de l'achat du pain, car on ne trouve point de mainœuvre à louer à moins de quatre roubles par mois.

7.
Je vous en réponds.

8.
La loi voudrait des corps de communauté, mais la dame nature

chacune ses privileges exclusifs, ou se fait-il tailleur, cordonnier, perruquier, qui veut ?

9.

Quelles sont les causes qui s'opposent à la multiplication des manufactures, ou en avez-vous assez ?

est plus forte, et travaille à peu près qui veut et comme il veut.

9.

Aucune que je sache. Mais j'aime mieux la multiplication de la main d'œuvre que les grandes manufactures. Des manufactures de draps et de toiles nous en avons suffisamment.

Etoffes de laine.

1.

Quelles sont vos étoffes de laine ?

Fabriquez-vous des draps fins ?

2.

De quelles provinces sont vos laines ?

En avez-vous assez, ou en tirez-vous de l'étranger ?

3.

Quelle est à peu près la quantité de vos métiers battans ?

4.

Vos manufactures en laine ou fabriques sont-elles assujetties à des réglemens, à des droits ?

5.

Fait-on des ouvrages de tricot ?

Avez-vous des bonneteries ?

6.

La Manufacture de tapisseries de haute lisse apportée par Pierre le grand subsiste-t-elle ?

7.

Vos draps de laine suffisent-ils à votre consommation ? En faites-vous venir ? En exportez-vous ?

8.

Les draps de laine et les laines, s'il en sort, ou s'il en entre, paient-ils des droits ?

1.

Des draps, des doublures d'habits. Nous avons des draps fins, mais en petite qualité.

2.

De toutes les provinces où il y a des moutons. Il y a assez de laine pour les draps dont j'ai parlé. Les draps fins se font mi-partie de laine étrangère.

3.

Je n'en sais rien.

4.

Oui.

5.

Je crois qu'oui.

6.

Oui au milieu de Pétersbourg.

7.

Les premiers cahiers contiennent mes réponses à ces articles.

8.

Oui.

Etoffes de soie.

1.	Avez-vous des manufactures en soie ?	Oui.	1.
2.	Quelles sont-elles ? Où sont-elles ?	Toutes sortes. Dans les capitales et dans les provinces.	2.
3.	La fabrication suffit-elle à la consommation ?	Non.	3.
4.	Quelles soies employez-vous ?	Jusqu'à présent de l'étrangere.	4.
5.	Y a-t-il des reglements sur ces fabriques ?	Oui pour leur établissement.	5.
6.	Que coute une étoffe de soie de la même espece qu'une étoffe fabriquée à Londres ou à Lyon ?	A peu près la moitié.	6.
7.	Les étoffes de soie étrangere sont-elles permises, or, et argent, galons ?	Celles sans or et argent sont permises, les autres défendues.	7.
8.	Les droits {dw} d'entrée sont-ils forts ?	Très forts.	8.

Toiles de lin et de cotton.

1.	Où sont les manufactures de toile ?	Par tout l'empire.	1.
2.	Quelles sortes de toiles fabrique-t-on ?	Beaucoup de sortes, et tout plein, tout plein.	2.
3.	Suffisent-elles à la consommation, ou en passe-t-il à l'étranger ?	Suffisamment pour les uns et pour les autres.	3.
4.	Y a-t-il des reglements ?	Oui.	4.

- | | |
|--|---|
| 5.
Faites vous des toiles de
cotton ? | 5.
Je ne crois pas. |
| 6.
L'entrée des toiles de cotton
en blanc ou peintes est-elle
permise ? | 6.
Oui. |
| 7.
Quel est l'état actuel de votre
fabrique de toiles à voiles ? | 7.
Nous n'en achetons point de
l'étranger, ains ¹³ lui en vendons. |
| 8.
En exporte-t-on ? | 8.
Oui. |

Chapellerie.

- | | |
|--|--|
| 1.
Fabriquez-vous des chapeaux
et autres ouvrages de poil de castor
ou d'autres animaux ? | 1.
Oui. |
| 2.
Cette fabrique suffit elle à la
consommation ? D'où vous vient
ce qui vous manque ? | 2.
Pour l'armée et pour le
peuple ; mais les freluquets en
veulent de l'étranger. |

Savon.

- | | |
|---|--------------------------------|
| 1.
Faites vous vos savons ou les
tirez-vous du dehors ? | 1.
On en fait dans le pays. |
| Où sont vos fabriques dans ce
genre ? | Je l'ignore. |

13. « Ains » signifie ici « mais », « mais au contraire ». Ce vieux mot introduisait généralement une proposition positive : c'est bien en ce sens que l'emploie l'impératrice. Ce mot a été d'usage courant jusqu'au XVI^e siècle : or Catherine a lu des œuvres de cette époque, notamment les mémoires de Brantome (d'après John T. Alexander, *Catherine the Great : life and legend*, New York-Oxford, 1989, p. 38). Le mot se rencontre encore au XVIII^e siècle : c'est un archaïsme, parfois employé par les amateurs du vieux langage, mais qui a généralement une valeur burlesque, ou du moins humoristique (communiqué par Georges Dulac).

Rafinerie de sucre.

1.
Rafinez-vous vos sucres vous
mêmes ? Où sont vos raffineries ?

1.
Il y a quelques raffineries de
sucre, et même ici en ville.

2.
D'où tirez-vous vos sucres
bruts ?

2.
De l'étranger.

Verrerie.

1.
La manufacture de glaces
établie par Pierre le grand où en
est-elle ?

1.
Elle va son train.

2.
En avez-vous plusieurs ? A
qui appartiennent-elles ? Leur
succès ?

2.
Je n'en sais rien.

3.
Les ustensiles en verre et la
fayencerie où se font-ils ? En avez-
vous assez pour la table, les
buffets, les vitres ?

3.
Il s'en fait dans le pays, il en
vient de l'étranger. On ne se plaint
pas qu'on en manque.

Bas et ouvrages tricotés.

1.
Avez-vous des métiers à bas,
fil, laine, soie et coton ? En avez-
vous assez ?

1.
J'ai vu moi même des métiers
à bas de soie, mais je ne sais s'ils
existent. Nous recevons les bas de
soie de l'étranger. Des autres il
s'en fait dans le pays, et il nous en
vient de l'étranger.

Papeterie Librairie.

1.
Avez-vous des fabriques de
papier ?

Ayant de beau linge vous
devez avoir de beaux chiffons, et

1.
Il y a des fabriques de papier,
entre autre à trente verstes d'ici
une assez grande. Les chanceleries
et les colleges se servent de notre

vos papiers devraient être très beaux ? papier, si je ne me trompe.

Où sont-elles ? Sont-elles en grand nombre ? Fabriquent-elles beaucoup ?

2.

L'exportation des chiffons est elle permise ? Elle ne l'est pas chez nous.

2.

Je pense qu'elle est défendue.

Imprimerie Librairie.

1.

Avez-vous beaucoup d'imprimeries ?

2.

La presse est-elle absolument libre, et pourquoi non ?

3.

Les livres étrangers paient-ils à l'entrée ?

4.

Entrent-ils tous sans distinction ?

5.

L'Académie possède-t-elle toujours le privilège exclusif du commerce de librairie ?

1.

Pas beaucoup en comparaison des vôtres.

2.

Pas absolument par d'anciennes loix.

3.

Rien du tout.

4.

A peu près.

5.

Point du tout.

Administration du Commerce.

1.

Y a-t-il un Conseil de Commerce ?

Quelles en sont les fonctions ?

2.

Y a-t-il des réglemens imprimés ?

3.

Quels sont actuellement les privilèges exclusifs attachés soit à la couronne, soit à des particuliers ?

4.

Les marchandises du pays, les

1.

Il y a un College de Commerce.

On a imprimé ses fonctions.

2.

Oui.

3.

En fait de commerce je n'en connais pas.

4.

Passez les frontieres de Russie,

étrangeres, circulent-elles librement et sans droits ?

5.

Y a-t-il bien des marchandises prohibées ?

6.

Comment s'exécutent ces prohibitions ?

7.

Y a-t-il beaucoup de contrebandiers, et quel est le châtimeut ?

8.

Par qui et comment jugés ?

payez les droits à l'entrée, ensuite allez jusqu'au Kamtchatka, et personne ne vous demandera plus rien.

5.

Il y en a, ou bien en faveur des fabriques du pays, ou parcequ'elles sont nuisibles.

6.

Comme partout ailleurs, je pense.

7.

D'abord, excepté M. Diderot, tout Français l'est, et le nombre n'en est pas petit. Ensuite viennent les Hollandais, les Allemands, quelques Anglais, puis les naturels du pays habitant seize mille verstes de frontieres. Le châtimeut est la confiscation.

8.

Par les tribunaux.

Jurisprudence.

1.

Quelles loix sur les banques, et s'exécutent-elles ?

2.

Quelle est la jurisprudence des billets à ordre, à vue, lettres de change et autres contrats mercantils ?

3.

Le tribunal est-il commun aux étrangers et aux indigenes ?

4.

La justice est-elle rigoureuse comme chez nous ?

5.

Le recouvrement des fonds est-il facile ?

1.

On est à les faire depuis à peu près quarante ans. Les vieilles envoient aux galeres, ou l'équivalent.

2.

Il y a pour cela des réglemens et des loix.

3.

Oui.

4.

Non.

5.

Pas trop.

Roulage.

1.
Y a-t-il ici des voitures publiques pour les différens voyages dans l'empire, voitures où plusieurs personnes soient reçues ?

2.
En quel état sont les grandes routes ?

3.
Aux dépens de qui et par qui se font et s'entretiennent-elles ?

4.
Comment se fait le service des postes ?

5.
La poste aux lettres est-elle affermée, ou se fait-elle pour le compte de la couronne ?

6.
Les maitres de poste ont-ils des privileges, des exemptions ?

7.
Y a-t-il des réglemens et des réglemens imprimés pour que les voyageurs ne soient pas à leur merci ?

1.
Il y en a d'ici à Riga.

2.
Très bonnes en hiver et en été. Elles ne sont mauvaises que lors du dégel au printemps, et en automne pendant un mois de pluie. On commence à les paver.

3.
Aux dépens de celui sur le terrain duquel elles passent ; mais la couronne paie les extraordinaires qu'elle ordonne.

4.
Nous avons deux sortes de chevaux, les uns chevaux de poste, les autres chevaux de louage. On peut avoir les uns et les autres pour de l'argent.

5.
Pour le compte de la couronne. En Livonie c'est la noblesse qui l'entretient.

6.
Ils tiennent auberge.

7.
Oui, et dans aucun pays la poste n'est à{dx} meilleur marché. On paie ailleurs plus en faux frais que chez nous pour les chevaux.

Navigation extérieure.

1.
Le nombre des matelots est-il fixé par des ordonnances pour chaque vaisseau ?

2.
Quel est leur salaire pour les

1.
Non.

2.
Je n'en sais rien.

différents voyages ?

3.
Les matelots sont-ils classés
comme chez nous ?

3.
Non.

4.
Avez-vous beaucoup de mate-
lots étrangers ?

4.
Que je sache.

5.
Quel est le prix du fret des
vaisseaux russes pour les différents
voyages ?

5.
Je l'ignore.

6.
Quel est le cabotage de port à
port ? Emploie-t-il beaucoup de
navires et de quel port ?

6.
Comme j'ai pour règle de
laisser aller le commerce qui n'est
pas nuisible son petit train sans
m'en mêler, je vous jure que je ne
sais rien du tout de ces détails. S'il
y avait des plaintes, peut-être y
remédierais-je et peut-être que non.

7.
Où se construisent vos vais-
seaux ?

7.
Dans beaucoup d'endroits
différents.

8.
En achetez-vous de tous
construits et où ?

8.
Je n'en sais rien. En général
nous trouvons jusqu'à présent
encore plus lucratif qu'on nous
apporte toutes choses que de les
aller chercher, et ceux qui
apportent remportent aussi.

Navigation intérieure.

1.
Votre navigation intérieure est-
elle libre de tous peages, droit du
souverain ou des seigneurs ?

1.
Libre.

2.
N'est-il plus question du
canal de réunion du lac Onéga et
du Belosera ou lac blanc¹⁴ ?

2.
La marée présente n'est pas
favorable aux jonctions.

14. Onega (Onejskoe ozero en russe), lac au Nord de la Russie européenne, entre le lac de Ladoga et la mer Blanche ; Bélo-Ozéro (Béloozero en russe, ce qui veut dire le « lac blanc »), lac au Nord de la Russie, près de Novgorod.

3.
Ni de celui que Pierre le grand avait projeté pour joindre le Don au Volga ?

3.
Celui la a été abandonné par cet Empereur même, et après lui aussi.

Assurances.

1.
Y a-t-il quelques banques ou compagnies d'assurance ?

2.
S'il y en a, quel en est le cours dans les temps de paix.

3.
Y a-t-il quelques usages, une jurisprudence sur ce point ?

Renvoyé au Comte Munnich.

Foires.

1.
Sait-on ici ce que c'est que des foires ?

2.
S'il y en a de quelles franchises y jouissent-elles ?{dy}

1.
Oui, Monsieur.

2.
Dans l'intérieur du pays on ne paie aucuns droits, si ce n'est peut-être pour la place où elle se tient, à la commune.

Poids et mesures.

1.
Les poids et mesures varient-ils dans l'empire ?

2.
Si Sa Majesté Impériale avait un tableau de ces poids et mesures, permettrait-elle qu'on le copiât ?

3.
Pourquoi l'uniformité des poids et mesures ne s'établit-elle pas ici, si elle n'y est pas ?

1.
La Livonie a d'autres poids et mesures que le reste de la Russie.

2.
Renvoyé au Comte Munnich.

3.
Vous ne trouverez guere sur le globe de la terre une plus grande étendue de terrain qui se serve du même poids et mesure que chez nous.

Monnoyes.

1.
Mêmes questions et même priere faites à Sa Majesté Impériale sur les monnoies, leur titre ou grain de fin, leurs especes tant en or qu'en argent et en cuivre.

1.
Dites au Comte Munnich de vous donner les deux édits qui en traitent. J'ai trouvé quantité de titres différents. Il y a douze ans que je l'ai fixé à perpétuité, et nous nous y tenons.

Papiers de crédit.

1.
Y a-t-il des effets ou actions de compagnie qui soient privilégiés et qui se soutiennent au pair ou au dessous du pair ?

1.
Nous ne connaissons rien de tout cela.

2.
Y a-t-il quelque espece de banque ou dépositaire, ou emprunteuse, ou prêteuse, facilitant la circulation, s'opposant à l'usure ?

2.
Il y a une banque prêteuse sur hypothèque de terre et biens fonds, et une banque pour échanger les assignations en papier d'état. Celle ci est dame suzeraine de vingt millions de roubles qu'elle ne doit point outrepasser, et qui ne sont point encore tout-à-fait convertis en billets ; il y manque encore quatre millions. De ces vingt millions il n'y en a qu'un seul qui appartient à la couronne, le public a eu la bonté de me confier le reste.

Revenus publics.

1.
La matiere des impots est si compliquée que les questions sur ce sujet n'auraient point de fin. Mais quels sont les principaux revenus ?

1.
La capitation.

2.
Comment se perçoivent-ils ?

2.
Fort simplement, les communes les apportent.

3.
A quoi se montaient-ils
antérieurement ?

3.
A un million de moins qu'à
présent.

4.
A quoi se montent-ils actuel-
lement ?

4.
A un million de plus qu'anté-
rieurement.

Dettes publiques.

1.
Quelle est la dette publique ?

1.
Si médiocre que je la payerais
dans les vingt quatre heures si je
voulais.

2.
Quel est l'intérêt de cette
dette ?

2.
Cinq pour cent.

3.
Y a-t-il un fond d'amortis-
sement pour cette dette ?

3.
Non.

4.
Quelle somme rembourse-
t-on annuellement ?

4.
Rien, parceque les créanciers
ne veulent pas de leur argent.

5.
Quels sont les créanciers de
l'état ?

5.
Je l'ignore.

6.
Pour combien avez-vous de
papier ?

6.
Les papiers dont j'ai parlé ci-
dessus n'ont rien à démêler avec
les dettes de l'état.

Richesse.

1.
Trouve-t-on facilement ailleurs
que dans la bourse de la Souve-
raine des fonds pour des entre-
prises de culture, de commerce, de
manufactures &c ?

1.
Selon la grosseur de la
somme qu'on cherchera, la facilité
augmentera ou diminuera.

2.
A quel taux est l'intérêt de
l'argent, soit légal, soit d'usage et
de tolérance ?

2.
Le taux legal est six pour
cent.

Luxe et Mendicité, deux extrêmes qui se touchent.

1.
Avez-vous des loix somptuaires, et si vous en avez, sont-elles en vigueur ?

2.
Y a-t-il beaucoup de mendiants ? Je n'en ai guere vu. A-t-on fait quelques tentatives pour en diminuer le nombre ?

3.
Avez-vous beaucoup de voleurs de rue et de grands chemins ?

1.
Il n'y en a pas.

2.
Nul pays n'en a moins. Nous avons des provinces entieres où il n'y en a pas un seul. Il y a des ordonnances là dessus, mais ce n'est pas à elles qu'il faut attribuer ce que je viens de dire.

3.
Malgré tout ce qu'on pourra vous dire là dessus, soyez assuré qu'aucun pays n'en a moins ; et pour vous en convaincre, voyez combien les voleurs auraient de facilités ici, et combien ils en ont peu dans les pays étrangers. Il n'y a pas dix ans qu'on sait ce que c'est que d'avoir une maison close en ville. Personne ne ferme ni maison ni chambre. Regardez les rez-de-chaussée au niveau de la rue, vous-y verrez rarement des grilles. Dans la campagne aucun seigneur n'a ni fossé ni enceinte autour de sa maison, et puis on est étonné d'être volé. Sur les grands chemins les habitations sont éloignées, et cependant les excès sont très peu fréquents. On a beau dire, notre peuple est doux. Demandez aux étrangers comment il se conduit aux fêtes publiques, par exemple à la distribution des bœufs au mariage du Grand Duc.

Change.

1.
Comment et où se fait l'échange des especes étrangères ?

1.
Au Comte Munnich.

Y a-t-il des changeurs en titre et privilégiés ?

2.

Quel est l'escompte de vos papiers, ici dans l'empire ?

3.

Quelle est à peu près la masse d'or et d'argent répandue dans l'empire ?

4.

Vos tributaires vous paient-ils en argent et en denrées ?

5.

Quel est le chemin de l'argent pour arriver dans vos coffres ? Passe-t-il par bien des mains ? Et que faites-vous des denrées ?

6.

Qui est-ce qui a le dépôt des revenus impériaux ?

2.

Le pour cent en diminue, et lorsque les vingt millions seront remplis, je crois qu'on en payera pour en avoir.

3.

Il y a apparence que cette masse augmente vu que le prix des choses va en augmentant.

4.

De cette espece là il y en a très peu.

5.

Nul pays n'a moins d'employés pour cela que la Russie.

6.

Les différentes places où cet argent est assigné.

Variantes

- {a}C : *Le nom de cette rubrique est absent.*
- {b}C : Cette variété vient de ce que personne ne sait au juste cette population, mais voici un apeupres qui pourra servir de guide
- {c}C : ne la payent pas
- {d}C : non plus. La Livonie
- {e}C : les Basquirs du Gouvernement d'Orenbourg *add. marg. au crayon*
- {f}C : mais par tout l'Empire et dont le nombre n'est pas petit
- {g}C : outre cela tout noble est exclu de la capitation de meme que les familles etrangeres domicilliés par tout l'Empire depuis des siecles ou posterieurement nobles ou roturieres
- {h}C : tous les vingt ans on fait de nouveaux Cadastres
- {i}B : sous *add. interl.*
- {j}C : on m'est dans ses Cadastres depuis l'enfant qui naît [n'est *corr. en naît*] tout les hommes en vie, on paye pour ceux qui sont mis dans ses Cadastres jusqu'à la nouvelle revision, 70 soulds par tete [70 soulds par tete *add. interl.*]
- {k}C : Ainsi on paye par consequand pour les morts, mais en revange les nouveaux nés pendant les vingt ans aide leurs peres dans le travail et ceux ci ne payent point pour eux. [ceux la *corr. en eux*].
- {l}C : *Toute la phrase* [Il est difficile... Villes.] *est absente.*
- {m}C : plus d'entretient qu'un soldat
- {n}C : et quoique le nombre dans chaque Couvent soit fixé, ils ont profit a en avoir moins parce l'engtretient des plaçes vacantes reste aux occupans
- {o}C : a cinquante s'entend en Russie, la plupart ne passe pas la [la *add. interl.*] dixaine. *add. marg.*
- {p}C : sans doute a operé
- {q}C : ans.
- {r}C : le nombre diminue
- {s}C : l'empressement [d *supp.*] ce rafroidit
- {t}C : Cte : Roumenzof
- {u}C : abrogé
- {v}C : mal apropos les choses en resterent ou elles en étoit
- {w}C : distribuer ainsi
- {x}C : terres en propres *supp. [mots biffés]*
- {y}C : d'eux
- {z}C : Le début de la phrase [On rangerait ainsi... serait rangés] est absent.
- {aa}C : les Veterans ou Odnodworzi (: ce qui veut dire, possesseurs d'une maison, cela ce dit par abus car ils sont terriens et fort a leurs aise, il y en a des districts entier qui ne ce met jamais a table sans avoir un Dindon dans leur pot, une poul est une chose trop commune. J'en ai

vuë dont les greniers étoit rempli de bleds [J'en ai vuë *et* de bleds, *souligné au crayon noir et suivi de N en marge*] de six années de recolte, et ils ne le vendoit pas, parceque le prix étoit tombe :) seront rangé sous la premiere sorte et les paysans de la noblesse dans la seconde.

- {ab}C : d'après les classes seroit apeupres d'après les indiçes suivants
- {ac}C : Domiciliés des Villes
- {ad}C : compté
- {ae}C : dont il y en avoit
- {af}C : Il y a bien des paroisse qui ont plusieurs pretres, mais au moins y a t'il a chaque paroisse un prêtre et un ou deux Diacre ou lecteurs. *add. marg.*
- {ag}C : trois mille gentilshommes
- {ah}C : l'armée les Corps de Cadets
- {ai}C : et contre [qu'ontre *supp.*] les quels
- {aj}C : la marine l'artillerie en fourmille sans compter l'etat Civil avec toute sa dependance et la Cour
- {ak}C : un [g *supp.*, *Catherine voulait sans doute écrire grand*] nombre bien plus grand encore vit sur ses terres dans les Villes Provinçiales
- {al}C : moins qu'opposé
- {am}C : aux indigenes.
- {an}C : chaque fois que l'envie lui en viendra il peut faire le Commerce de detail qui d'ailleurs est
- {ao}C : quoi qu'
- {ap}C : qui ne l'exerce sous main au risque d'encourir confiscation au profit des marchands mercantils du pays.
- {aq}C : du Commerce defendu qui fait dire au gens
- {ar}C : est soumis
- {as}C : venir pour s'enrichir.
- {at}C : a droits
- {au}C : Manufactures avoit droit
- {av}C : acheter d'orenavant
- {aw}C : il ni en a guere [guerre *supp.*]
- {ax}C : deleurs
- {ay}B : *dans Féodor, F est écrit d'une autre main qui rassemble à celle de Grimm, par dessus une autre lettre grattée, sans doute T.*
- {az}C : qu'il cultivit [possedoit *supp.*]
- {ba}C : conditions
- {bb}C : loin d'exiger trop menage la vache pour la traire plus a son aise sans la fatiguer
- {bc}C : n'est pas réglée par la Loy, la Loy naturelle a l'instant prend la place
- {bd}C : n'en sont

- {be}C : parce qu'au moins elles s'arrange selon l'essence des choses tout naturellement
- {bf}C : Je ne sai
- {bg}C : chaque état [dans *supp.*] a ses deffauts
- {bh}C : une terre qui donnoit par exemple
- {bi}C : l'augmentation de la Monoye Monoyé, celle du Commerce [et *supp.*] dela Culture et des fabriques du cru du pays de meme que l'exportation des grains y a contribués
- {bj}C : l'exportation ches l'étranger des grains
- {bk}C : mais il paye une charge *add. interl.*
- {bl}C : droits et des formalités.
- {bm}C : ou Tanaïs *add. interl.*
- {bn}C : mettre des charges
- {bo}C : meme feroit en defaut
- {bp}C : pour la Couronne
- {bq}C : donne au fermier
- {br}C : qui malgrè cela sont esquivée
- {bs}C : lin *supp.* ; pavots, de genevotte *add. marg. au crayon noir.*
- {bt}C : Importations
- {bu}C : nécessité, et ce titre est menagé d'impots
- {bv}C : le chanvre *supp.*, la culture *add. interl.*
- {bw}C : ne saurai dire
- {bx}C : St : Petersbourg
- {by}C : Les Cordages dela flotte et tout ce
- {bz}C : intérieure s'en employ
- {ca}C : aux toiles aux napages
- {cb}C : il ni a pas
- {cc}C : Jaraslaw surtout celle de Napages
- {cd}C : Calouga encore en a
- {ce}C : J'entend qu'on
- {cf}C : Cte : Munnich
- {cg}C : jusqu' *add.*
- {ch}C : toute branche de Commerce presque
- {ci}C : chose que j'ai aboli
- {cj}C : existe *supp.*
- {ck}C : mettre dans le ban
- {cl}C : ses tabacs
- {cm}B : dans montent, ent *ajouté* par Grimm.
- {cn}C : l'Ingrie dont l'Amirauté
- {co}B : Que je sache *add. de la main de Grimm* ; C : que je ne sache
- {cp}C : Cte : Munnick
- {cq}C : qui sait cela par sa place sur le
- {cr}C : Mais je l'ai aboli avec les autres Monopole

- {cs}C : en *add. interl.*
- {ct}C : ou en tire t'elle
- {cu}C : Comme friandises pour les raffiné gourmands peut etre
- {cv}C : Cte : Munnik
- {cw}B : qu'ils on été infructueux *add. de la main de Grimm.*
- {cx}C : C'est un bavardage
- {cy}C : donné dela peine
- {cz}C : Le bon Dieu
- {da}C : peut etre mais
- {db}C : années communes
- {dc}C : Cte : Munnick.
- {dd}C : que l'on
- {de}C : Assés grande
- {df}C : *La dernière partie de la phrase [et depuis... la Cour] est absente.*
- {dg}C : et meme nous en vendons
- {dh}C : mais dans
- {di}C : vendu huit pouds a quarante livre le poud cette année
- {dj}C : Il ni a encore ici
- {dk}C : ne sont qu'un jeu
- {dl}C : avancées *souligné au crayon noir.*
- {dm}C : limitrophes *souligné au crayon noir.*
- {dn}C : par tete de soye
- {do}C : jus qu'ici je pense aucune
- {dp}C : Casan, mais presque par toute
- {dq}C : Cte : Munik
- {dr}C : Cte : Munik
- {ds}C : cuirs verts
- {dt}C : nommement *souligné au crayon noir.*
- {du}C : Cte : Munik
- {dv}C : de meme
- {dw}B : droits *doublon*
- {dx}B : n'est à *add. de la main de Grimm*
- {dy}B : chises y jouissent-elles ? *add. de la main de Grimm*